

CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIÈME JOURNÉE.

Vendredi 9 août 1946.

Audience du matin.

LE PRÉSIDENT. — Je crois avoir déjà dit, mais je vais le répéter, que le Tribunal siègera en audience publique demain jusqu'à 1 heure.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Témoin, hier je vous ai fait passer des extraits de votre journal de 1944. En avez-vous un exemplaire entre les mains?

Je me réfère au document PS-3546, qui sera déposé sous le numéro GB-551.

Je voudrais préciser, Monsieur le Président, que les extraits qui figurent dans ce document PS-3546 ne sont que des extraits fragmentaires du journal et se rapportent aux expériences médicales. Il y a évidemment beaucoup d'autres extraits qui se rapportent à d'autres aspects de l'activité de l'« Ahnenerbe ».

Hier, nous en étions arrivés au 2 février. Voudriez-vous regarder les inscriptions relatives au 22 février? Vous verrez que vous avez eu un entretien avec le Dr May, et puis il y a une inscription qui se rapporte à la coopération avec le Dr Plötner et le Professeur Schilling.

Quel était à cette époque le travail du Professeur Plötner?

TÉMOIN SIEVERS. — Je n'entends pas la traduction allemande. (*On répète la question au témoin.*) Maintenant j'entends.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Avez-vous entendu la question, témoin?

TÉMOIN SIEVERS. — Oui. Le Dr Plötner travaillait auprès du Professeur Schilling. Ceci se rapporte à la communication de Himmler, datée du 23 janvier, selon laquelle les rapports de Schilling devaient être envoyés au Dr May. Ces rapports n'ont pas été envoyés, car Schilling refusa toute collaboration avec le Dr May.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Bien. Maintenant venons-en à la note du 25 février.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce un document séparé ou est-il dans ce recueil?

COMMANDANT ELWYN JONES. — C'est dans le recueil de documents, Monsieur le Président, c'est à la page 29 du recueil de documents. C'est la pièce PS-3546.

Le 25 février, vous écrivez : « Fait connaître l'ordre du Reichsführer SS au sujet de son travail à Dachau et sa collaboration avec Rascher.

« Le 22 mars, de 18 h. 30 à 21 heures, le SS-Hauptsturmführer Dr Rascher prépara son expérience de congélation pour la saison d'hiver 1944-1945 ».

Vous étiez avec Rascher à Dachau à cette date, n'est-ce pas ?

TÉMOIN SIEVERS. — Il s'agit d'expériences — comme je l'ai déjà dit devant la commission — que Himmler voulait voir exécuter, en raison des cas de gel au front de l'Est.

Ces expériences ne purent être faites à Dachau ; on en rendit compte à Himmler qui exigea qu'elles fussent faites dans le semestre d'hiver suivant. Elles n'ont pu être effectuées puisque Rascher fut mis en prison en avril.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Pour qui exécutiez-vous ces expériences ? Pour le compte de l'Armée ?

TÉMOIN SIEVERS. — Ces expériences devaient être faites en liaison avec le service du médecin du Reich SS Grawitz.

COMMANDANT ELWYN JONES. — C'était le chirurgien en chef SS, ce Grawitz, n'est-ce pas ?

TÉMOIN SIEVERS. — Oui.

COMMANDANT ELWYN JONES. — De telle façon que ces expériences étaient faites au profit des Waffen SS, n'est-ce pas ?

TÉMOIN SIEVERS. — Grawitz a refusé d'effectuer lui-même ces expériences, et par suite des négociations qui se sont engagées, elles n'ont pas pu être réalisées, ainsi que Himmler le voulait, avant l'hiver de 1943-1944 ; Grawitz pensait que si on devait faire des recherches de ce genre, Rascher devrait se rendre au front de l'Est et travailler dans les hôpitaux militaires.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Vous savez que vous n'avez pas répondu à ma question, témoin ? J'ai demandé pour qui effectuait-on ces expériences ? Était-ce pour le compte des Waffen SS ?

TÉMOIN SIEVERS. — L'ordre d'exécution n'avait pas été donné ; le travail, la coopération, avait lieu entre le médecin du Reich SS et la Wehrmacht. Pour les détails, je n'ai pas beaucoup d'informations.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Si vous voulez maintenant regarder la note suivante :

« 14 avril. Station Rascher. État du travail. Travaux envisagés. Instructions pour la continuation provisoire. Instructions au Hauptsturmführer Plötner. »

Pourtant, c'était à l'époque de l'arrestation de Rascher, n'est-ce pas?

TÉMOIN SIEVERS. — Oui, Rascher avait été arrêté.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Et le Hauptsturmführer Plötner a succédé à Rascher, n'est-ce pas?

TÉMOIN SIEVERS. — Oui.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Les expériences se poursuivirent à Dachau et ailleurs. La destitution de Rascher n'apporta aucun changement, n'est-ce pas?

TÉMOIN SIEVERS. — C'était des travaux tout différents de ceux que Rascher avait faits.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Vous avez assisté à certaines expériences effectuées par Rascher, n'est-ce pas?

TÉMOIN SIEVERS. — Je suis allé plusieurs fois à Dachau, oui.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Et vous y avez été à plusieurs reprises avec Himmler lorsque Rascher effectuait ses expériences, n'est-ce pas?

TÉMOIN SIEVERS. — Non, je ne me suis jamais trouvé en même temps que Himmler à Dachau, chez Rascher.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Je voudrais que vous regardiez le document PS-2428 (GB-582). C'est une déclaration sous serment du Dr Pacholegg dont vous avez parlé hier.

Monsieur le Président, vous le trouverez à la page 25 du recueil de documents en anglais, et à la page 32 du texte allemand. (*Au témoin.*) Vous verrez cette question et la réponse, question posée à Pacholegg après qu'il avait décrit les expériences consistant à jeter les victimes dans l'eau froide, et les expériences faites avec des prostituées pour leur rendre vie par la chaleur humaine.

« *Question.* — Qui assistait d'habitude à ces expériences?

« *Réponse.* — Heinrich Himmler et son État-Major, en général, assistaient à ces expériences importantes ici à Dachau, ou à toute nouvelle expérience. Le Standartenführer Sievers était toujours présent avec Himmler. »

TÉMOIN SIEVERS. — Ce n'est pas exact.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Ces expériences étaient hideuses, n'est-ce pas témoin?

TÉMOIN SIEVERS. — Vous parlez de ces expériences qui ont été faites là-bas, bien que je vienne de vous dire que je n'étais pas présent quand Himmler y était?

COMMANDANT ELWYN JONES. — Étiez-vous toujours présent quand Himmler n'était pas là?

TÉMOIN SIEVERS. — J'ai vu deux expériences. Il s'agit, comme je l'ai déjà dit hier, pour l'une d'elle, d'une expérience à laquelle j'ai assisté en partie, lorsque le Professeur Hirt était présent; l'autre expérience était effectuée dans la chambre de basse pression.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Je voudrais que vous vous reportiez à la page 30 du recueil de documents anglais, page 22 du recueil allemand, afin de rafraîchir votre mémoire en ce qui concerne les souffrances qui étaient infligées à ces victimes lors de ces expériences dans les chambres dites de basse pression. C'est la dernière réponse à la page 30 du recueil de documents anglais, Monsieur le Président.

Pacholegg dit :

« Là, j'ai observé personnellement, à travers la fenêtre d'observation de la chambre, qu'un prisonnier, à l'intérieur, subissait le vide jusqu'à ce que ses poumons éclatent. Certaines expériences ont provoqué chez les hommes une telle pression dans la tête, qu'ils devenaient fous, s'arrachaient les cheveux dans leur effort pour soulager la pression. Ils lacéraient leur tête et leur visage avec leurs ongles, dans un effort pour se mutiler eux-mêmes dans leur démence. Ils frappaient les murs avec leurs mains et leurs têtes et hurlaient afin de soulager la pression sur leurs tympans.

« Ces cas de production de vide absolu se terminaient généralement par la mort du sujet. Une expérience extrême était tellement sûre de finir par la mort, que dans beaucoup de cas la chambre était ensuite utilisée plutôt comme méthode ordinaire d'exécution que pour des expériences.

« J'ai connu des expériences de Rascher qui soumettait le prisonnier à des conditions de vide ou de pression extrême, ou à des combinaisons des deux pour une durée allant jusqu'à 30 minutes. Les expériences étaient en général classées en deux groupes : l'un connu sous le nom « d'expériences sur des êtres vivants », et l'autre sous le nom « d'expériences X », qui équivalaient à des expériences d'exécution. »

Voilà ce qu'étaient les expériences de Rascher pour le compte de la Luftwaffe, n'est-ce pas témoin ?

TÉMOIN SIEVERS. — Il s'agit des expériences des chambres de basse pression, et je n'ai entendu dire qu'ici qu'elles étaient été effectuées réellement.

Dans les expériences auxquelles j'ai assisté...

COMMANDANT ELWYN JONES. — Répondez seulement à ma question : ces expériences de Rascher étaient effectuées pour la Luftwaffe, n'est-ce pas ?

TÉMOIN SIEVERS. — Oui.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Quelle fut la participation de Göring à ces expériences ?

TÉMOIN SIEVERS. — Je n'en sais rien, parce que les expériences en tant que telles ont commencé en 1941, et je n'ai appris quelque chose à leur sujet que lorsqu'elles avaient déjà commencé. La liaison avec la Luftwaffe a été assurée par le Service de santé de la Luftwaffe. Dans quelle mesure Göring en était-il informé, je n'en sais rien.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Par qui était maintenu le contact avec la Marine, en ce qui concerne ces expériences ?

TÉMOIN SIEVERS. — Je n'en sais rien.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Et avec l'Armée ?

TÉMOIN SIEVERS. — Je ne le sais pas non plus.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Et vous, en tant que directeur de cet Institut scientifique de recherche pour des buts de guerre, vous deviez certainement avoir une liaison avec les différentes parties de l'Armée, n'est-ce pas ?

TÉMOIN SIEVERS. — Les liaisons avec la Luftwaffe pour ces questions incombaient à l'Obergruppenführer Wolff et allaient au général Milch.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Le chirurgien de la Luftwaffe travaillant à ces expériences était Weltz, n'est-ce pas ? Est-ce exact ? Weltz, chirurgien en chef de la Luftwaffe.

TÉMOIN SIEVERS. — C'est possible, mais il y a plusieurs noms qui ont été mentionnés et que je ne connais pas. Il y a eu des lettres écrites sur l'ordre de Rascher, des lettres de service adressées à des personnalités. Sans les documents, je ne peux dire exactement qui c'était, et je l'ai déjà déclaré l'année dernière devant la commission.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Est-ce que le nom Dr Holzlöhner vous dit quelque chose ? Il a signé le rapport sur les expériences de Schilling relatives à la congélation. Il était professeur de physiologie à l'école de médecine de l'Université de Kiel, n'est-ce pas ?

TÉMOIN SIEVERS. — Oui, j'ai mentionné à la commission que le professeur Holzlöhner a collaboré aux expériences de Rascher à Dachau.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Est-ce que c'est lui qui représentait la Marine au cours de ces expériences ?

TÉMOIN SIEVERS. — Non, il était médecin de la Luftwaffe.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Vous souvenez-vous des expériences qui furent effectuées pour rendre potable l'eau de mer ?

TÉMOIN SIEVERS. — Oui, j'ai entendu parler de cela.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Elles ont eu lieu... Elles commencèrent en mai 1944, est-ce exact ?

TÉMOIN SIEVERS. — Oui, c'est bien possible, en mai.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Et vous vous souvenez que vous avez assisté à une conférence le 20 mai 1944, au ministère de l'Air, à laquelle des membres de la Marine et de la Luftwaffe avaient été invités ? Vous vous souvenez de cette conférence, n'est-ce pas ?

TÉMOIN SIEVERS. — Je ne me souviens pas d'une conférence au ministère de l'Air.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Vous souvenez-vous d'une conférence sur ces expériences tendant à rendre potable l'eau de mer qui aurait eu lieu ailleurs ?

TÉMOIN SIEVERS. — Oui, il s'agit d'une conversation avec le Dr Grawitz, médecin du Reich SS. Il faut que j'explique, à ce propos, qu'après l'emprisonnement de Rascher, son successeur, le Dr Plötner a refusé d'effectuer des expériences sur des êtres vivants. C'est seulement l'arrestation de Rascher qui a révélé la manière cruelle, et allant très au delà de la mission qui lui avait été donnée, dont Rascher avait opéré. Et Himmler déclarait...

COMMANDANT ELWYN JONES. — Un moment, je vais vous interroger là-dessus dans un instant. Pour le moment, essayez de vous concentrer sur l'expérience tendant à rendre potable l'eau de mer.

Vous vous souvenez qu'il y a eu une conférence au cours de laquelle les représentants de l'armée de l'Air et de la Marine étaient présents ? C'est tout ce que je veux savoir pour l'instant. Vous donnerez vos explications ensuite.

TÉMOIN SIEVERS. — Oui, j'ai dit que je me souviens que cette conversation a eu lieu chez Grawitz, et plus tard qu'une autre a eu lieu à Dachau avec des officiers de la Luftwaffe. Je ne me souviens plus s'il y avait des gens de la Marine.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Je voudrais que vous essayiez de vous en souvenir, parce que c'est très important. Il s'agissait d'expériences avec de l'eau de mer. Il est bien permis de supposer que la Marine s'y intéressait. En fait, elle s'y est intéressée et elle a envoyé un représentant. Est-ce qu'il n'en était pas ainsi ?

TÉMOIN SIEVERS. — Je ne crois pas qu'il y ait eu un représentant de la Marine dans cette assemblée.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Connaissez-vous le Dr Laurenz, qui s'occupait des sous-marins à Kiel ?

TÉMOIN SIEVERS. — Non, je ne le connais pas.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Fut-il décidé, à propos de ces expériences sur l'eau de mer, que l'on utiliserait des bohémiens pour ces expériences ?

TÉMOIN SIEVERS. — Je suis obligé de continuer l'explication que j'avais entamée tout à l'heure à ce propos, car cela est très important. Le Dr Plötner a refusé de poursuivre des expériences sur des êtres humains. Himmler ne l'exigea pas de lui, et par conséquent Grawitz reçut mission de se charger de ces questions. Il apparaît donc que le consentement du médecin était la condition nécessaire pour qu'une expérience sur des êtres humains fût effectuée. Grawitz fit savoir que la Luftwaffe, en l'espèce un professeur de Vienne, avait demandé que des détenus... de mettre à sa disposition, dis-je, des détenus — à ce propos — il se peut que l'on ait parlé de bohémiens — pour les expériences sur la tolérance à l'absorption d'eau de mer. Je ne sais rien sur les détails de la mise en œuvre. Il avait seulement été prescrit à cette époque que les expériences chimiques et physiologiques devaient être effectuées et il a fallu mettre à la disposition de ces médecins de la Luftwaffe, pour une durée de trois semaines, deux pièces de l'institut du Dr May à l'institut d'entomologie où ils ont travaillé. En ce qui concerne ces expériences...

COMMANDANT ELWYN JONES. — Vous aviez du personnel travaillant à Dachau à ces expériences, constitué par : un médecin directeur, trois chimistes médicaux, une assistante et trois sous-officiers, n'est-ce pas, au moment de ces expériences de Grawitz sur l'eau de mer ?

TÉMOIN SIEVERS. — Oui, c'est possible, puisque ces expériences étaient sous la surveillance de Grawitz, et faites selon ses directives, mais je n'ai jamais rien su au sujet de leur exécution. On nous réquisitionnait simplement les salles, tout le reste était fait par Grawitz ; je ne sais pas qui y a travaillé, ou s'il y eut du personnel SS qui collabora avec les gens de la Luftwaffe de Vienne.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Pourquoi ce personnel travaillait-il à Dachau ? N'est-ce pas parce que ce lieu avait été choisi pour la poursuite d'expériences scientifiques destinées à rendre potable l'eau de mer ? C'était uniquement parce que vous y aviez des cobayes humains, n'est-ce pas ?

TÉMOIN SIEVERS. — J'ai dit que la Luftwaffe avait demandé à Himmler des détenus à cet effet, et c'est pourquoi ces travaux ont été exécutés par l'intermédiaire de Grawitz à Dachau.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Je voudrais que vous vous reportiez maintenant à votre journal ; à la page 30 du recueil des documents britanniques, Monsieur le Président.

Vous voyez les notes du 14 avril, « Section politique, au sujet de l'évasion de Pacholegg ». Donc, ce Pacholegg s'est évadé n'est-ce pas ?

TÉMOIN SIEVERS. — Oui, en tout cas, il avait disparu.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Pourquoi vous êtes-vous rendu à la section politique à ce sujet ?

TÉMOIN SIEVERS. — Parce que, en dernier lieu, vers la fin de la guerre, j'étais allé avec Rascher et Pacholegg, dans le Vorarlberg, et que j'avais été accusé d'avoir favorisé l'évasion de ce dernier. Il s'agissait d'une affaire générale d'emprisonnement. La bombe Rascher explosa à ce moment-là.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Vous semblez avoir été extrêmement inquiet au moment de l'évasion de Pacholegg. Il savait beaucoup de choses sur votre activité, et vous sembliez extrêmement désireux de le faire reprendre, n'est-ce pas ?

TÉMOIN SIEVERS. — J'avais surtout des soucis personnels car il n'est pas difficile de comprendre ce... ce qui me serait arrivé alors — car Pacholegg savait beaucoup de choses... — si l'on avait pu prouver, comme on l'a prétendu alors, que j'avais favorisé l'évasion.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Si vous regardez les notes du 23 mai, vous verrez que vous avez eu une entrevue avec les médecins du Reich, Grawitz, Poppendiek et Plötner.

Ensuite il y a : « Délimitation du champ de travail de Schilling ». L'après-midi, vous avez eu une conférence de deux heures avec Plötner ; était-ce au sujet de ces expériences pour rendre l'eau de mer potable ?

TÉMOIN SIEVERS. — Non, il s'agissait de séparer complètement Plötner de Schilling. Plötner se plaignait de la façon dont travaillait Schilling, et il déclarait qu'il ne pouvait plus continuer à travailler dans ces conditions. Il était détaché auprès de lui comme médecin appartenant aux Waffen SS.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Vous-même devez avoir éprouvé des scrupules à ce moment-là, à propos de l'usage qu'on faisait des détenus ? Votre situation militaire devenait assez délicate, n'est-ce pas ?

TÉMOIN SIEVERS. — Ces scrupules de conscience, je ne les ai pas éprouvés seulement à ce moment-là, mais beaucoup plus tôt, et c'est pourquoi, en raison des documents qui ont été présentés

ici et des reproches qui me sont faits, je suis obligé de faire un aveu personnel, et je prie le Tribunal de l'entendre.

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal pense que vous pouvez dire tout ce que vous voulez à ce sujet.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Je voudrais vous dire, Monsieur le Président, que j'ai encore d'autres questions à soumettre au témoin.

LE PRÉSIDENT. — Vous pouvez le faire d'abord.

COMMANDANT ELWYN JONES. — S'il veut attendre la fin de l'interrogatoire pour faire sa déclaration, il peut le faire; toutefois il serait utile pour moi que le témoin fasse sa déclaration dès maintenant. Mais je me range naturellement à l'avis du Tribunal.

LE PRÉSIDENT. — Alors qu'il la fasse maintenant.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Si vous le désirez, Monsieur le Président.

Témoin, voulez-vous faire votre aveu au Tribunal.

TÉMOIN SIEVERS. — Dans la séance de la commission du 27 juin, j'ai eu à parler de faits concrets en réponse aux questions qui m'étaient posées sur cette affaire. A ce moment, j'ai été constamment invité à être bref, et j'ai dû me limiter aux faits et laisser de côté tout ce qui concernait ma personne et mon opinion personnelle sur ces questions. Cette attitude a eu pour conséquence, je le vois, d'une part de faire douter de ma crédibilité et de faire supposer que j'avais collaboré personnellement aux expériences incriminées et que je ne voulais pas dire la vérité. Maintenant, la question a été éclaircie, il faut que je me justifie personnellement.

J'ai été membre dirigeant d'une organisation secrète de résistance et c'est en cette qualité que j'ai été chargé par elle d'entrer dans le Parti que dans les SS. La position à l'«Ahnenerbe» nous offrait tout spécialement des possibilités d'une action illégale contre le régime nazi...

COMMANDANT ELWYN JONES. — Témoin, quand vous dites «mouvement de résistance», je n'ai pas très bien compris quel était ce mouvement de résistance à la tête duquel vous vous trouviez?

TÉMOIN SIEVERS. — Dans l'organisation secrète dirigée par le Dr Hilscher, qui, en relation avec les événements du 20 juillet, avait été arrêté et mis dans les prisons de la Gestapo. C'est pourquoi j'ai protesté également à plusieurs reprises contre les expériences, ce qui eut pour conséquence que Himmler — comme cela ressort du document — donna les instructions qui sont connues et d'après lesquelles la résistance à ces expériences était considérée

comme trahison et était passible de la peine de mort. Entre autres choses, il me dit que personne ne me demandait d'effectuer personnellement ces expériences dont il prenait seul la responsabilité. Du reste, des expériences analogues ont été faites, ainsi que je l'ai lu moi-même dans des revues médicales, et il n'était pas possible non plus de les éviter. C'est ce que montrent les expériences de Dieth sur des êtres humains en 1900 et plus tard, celles de Goldberger, en Amérique. Néanmoins cela....

COMMANDANT ELWYN JONES. — Je ne sais pas si le Tribunal désire en entendre davantage. Il me semble qu'il s'agit moins d'une confession que d'une diversion. J'ai encore une quantité de questions à poser au témoin.

LE PRÉSIDENT. — Commandant Elwyn Jones, le Tribunal pense que vous devriez continuer votre interrogatoire contradictoire. Si le témoin désire ajouter quelque chose à la fin, il le pourra.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Bien, Monsieur le Président. Reportez-vous maintenant à votre journal.

Le 27 juin vous avez eu une conférence avec le chef d'État-Major SS Dr Brandt et le SS-Hauptsturmführer Dr Berg sur « l'institution de recherches scientifiques dans un camp de concentration. Rapport au sujet de la conférence du 15 octobre 1944 avec le SS-Obergruppenführer Pohl ». C'était le 27 juin 1944, vous le savez. Le 25 juillet, vous avez eu une « conférence avec le chef d'État-Major SS Maurer d'Oranienbourg au sujet de l'emploi des détenus dans des buts scientifiques ».

C'était à l'époque où vous étiez comme dirigeant dans la résistance!

Le 26 juillet, « le SS-Hauptsturmführer Dr Fischer a donné ordre, conformément à la conférence avec le SS chef d'État-Major Maurer en date du 25 juillet 1944, de visiter le plus rapidement possible tous les camps de concentration afin d'établir définitivement la liste des personnes à choisir ».

Le 21 octobre, vous avez noté une autre conférence: « Continuer les recherches du SS-Sturmbannführer Professeur Hirt ». Rendre de nouveau disponible le médecin major Dr Wimmer, et mettre à la disposition le SS-Obersturmführer Dr Martinek ».

Le 23 octobre, vous marquiez dans votre journal: « Prise en charge des recherches biologiques par le Dr Plötner SS-Hauptsturmführer à Dachau ».

Témoin, vous souvenez-vous des expériences relatives à la coagulation du sang?

TÉMOIN SIEVERS. — Non.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Avez-vous participé à des expériences de ce genre ?

TÉMOIN SIEVERS. — Je n'ai jamais participé à des expériences de ce genre, parce que je ne suis pas un savant, mais je me souviens très bien de ces travaux. Le Dr Plötner a refusé, comme je l'ai expliqué, de se livrer à des expériences sur des êtres humains. Cette expérience sur la coagulation du sang...

COMMANDANT ELWYN JONES. — Je regrette de vous interrompre, mais j'aimerais que vous disiez ce que vous savez personnellement de ces expériences; quelle était, par exemple, la forme de ces expériences ?

TÉMOIN SIEVERS. — Ces expériences avaient lieu dans les cliniques de l'université d'Innsbruck, sous la direction du Dr Breitner, puis à la clinique de l'université de Vienne, sous la direction du Professeur Denk.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Ce qui se passait, c'est qu'alors on tirait des balles sur les détenus des camps de concentration. C'était bien là la forme des expériences, n'est-ce pas ?

TÉMOIN SIEVERS. — C'est Rascher qui a fait ces expériences et non pas Plötner. On s'en est aperçu seulement lorsque Rascher a été mis en prison.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Peu m'importe qui les avait exécutées. Vous savez la forme qu'elles revêtaient, et que cette forme consistait à tirer sur les prisonniers des camps de concentration et ensuite à faire des expériences pour arrêter l'hémorragie. C'est bien ainsi que se sont déroulées ces expériences, n'est-ce pas ?

TÉMOIN SIEVERS. — Mais il faut dire que ceci n'a été révélé que lorsque Rascher a été mis en prison. Il avait prétendu auparavant que ces expériences avaient été faites notamment à l'hôpital de Schwabing.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Reportez-vous au document NO-065; c'est à la page 8 du recueil de documents anglais, Monsieur le Président, document qui sera déposé sous le numéro GB-583. C'est une déclaration sous serment. Je voudrais que vous regardiez le paragraphe 4 de cette déclaration d'Oswald Pohl du Service central économique et administratif, page II du recueil de documents allemands. Il donne un témoignage à votre sujet. Je voudrais simplement lire un extrait de ce paragraphe 4: «Sievers (de l'Ahnenerbe). J'ai entendu parler pour la première fois de cette affaire lors d'une visite que Sievers me fit à Berlin, lorsque les expériences semblaient déjà terminées, car il venait me trouver afin de savoir les possibilités de fabrication de médicaments (installations pour la fabrication). Je mentionnai la Deutsche Heilmittel

à Prague, qui appartenait aux usines allemandes dirigées par l'Oberführer Baier de mon État-Major. Je recommandai à Sievers d'aller le voir. Le médicament a été fabriqué plus tard à Schlachters (Forêt Noire). Sievers m'a dit ce qui suit: L'Ahnenerbe — dont le secrétaire général était Sievers — avait mis au point à Dachau, à la demande de Himmler, un médicament qui amenait rapidement la coagulation du sang. Il était extrêmement important pour notre Armée parce qu'il empêchait une hémorragie persistante. C'était le résultat d'expériences effectuées à Dachau au cours desquelles on avait tiré sur un prisonnier. Un prisonnier de Dachau, un spécialiste en la matière, avait pris une part importante dans la découverte de ce médicament».

Ces faits sont exacts, n'est-ce pas?

TÉMOIN SIEVERS. — Oui, mais le rapport est seulement tout à fait incomplet. Lorsque cette conversation eut lieu, Rascher était depuis longtemps en prison, et on savait qu'il avait fait lui-même ces expériences. J'ai raconté cela en détail à Pohl parce qu'il s'agissait de la production des médicaments mis au point seulement par le Dr Plötner, et j'ai parlé également des expériences faites par les professeurs Breitner et Denk de Vienne, en commentant le mémoire rédigé par eux. Ce qui est écrit ici donne une image tout à fait fausse.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Témoin, Rascher est mort; il est commode de rejeter toute la faute sur lui, n'est-ce pas?

TÉMOIN SIEVERS. — Il s'agit ici d'éclaircir les faits, et je ne peux dire que ce qui est exact et ce que je sais.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Aviez-vous quelque chose à faire avec les expériences relatives aux causes de la jaunisse infectieuse?

TÉMOIN SIEVERS. — Non, elles ne me sont pas connues.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Je voudrais que vous regardiez le document NO-010, page 4 du recueil de documents britanniques, Monsieur le Président, document GB-584. Comme vous le voyez, c'est une lettre de Grawitz à Himmler. Elle est datée du 1^{er} juin 1943. Elle est marquée: « Absolument secret. Objet: Enquête sur les causes de la jaunisse infectieuse. Reichsführer ».

LE PRÉSIDENT. — Quelle est la signature?

COMMANDANT ELWYN JONES. — C'est la signature de Grawitz, n'est-ce pas, le médecin des SS et de la Police pour le Reich?

TÉMOIN SIEVERS. — Oui.

COMMANDANT ELWYN JONES. — « Le Commissaire général du Führer SS Professeur Brandt... ». Arrêtons-nous ici une minute.

Il était le Commissaire du Reich pour la santé et l'hygiène, n'est-ce pas ?

TÉMOIN SIEVERS. — Oui.

COMMANDANT ELWYN JONES. — «... Le Commissaire général du Führer est venu me voir en me demandant de l'aider en mettant des prisonniers à sa disposition, pour un travail de recherche portant sur les causes de la jaunisse infectieuse, travail qui était déjà très avancé. Jusque-là, les recherches avaient été menées par un médecin militaire, le Dr Dohmen, dans le cadre des recherches de l'Inspection médicale de l'Armée, avec la participation de l'Institut Robert Koch. Jusqu'à maintenant, elles ont abouti à ce résultat conforme aux résultats d'autres chercheurs allemands, que la jaunisse infectieuse n'était pas transmise par une bactérie mais par un virus. Afin d'augmenter nos connaissances qui se basent jusqu'à maintenant uniquement sur les essais d'inoculation de virus humain à des animaux, il est nécessaire de procéder de la façon inverse, c'est-à-dire d'inoculer le virus cultivé à des hommes. Il faut compter évidemment avec des cas de mort. La thérapeutique, et avant tout les résultats prophylactiques, dépendant évidemment, dans une très grande mesure, de ces dernières expériences. Huit prisonniers condamnés à mort seraient nécessaires, si possible assez jeunes, à l'hôpital des prisonniers du camp de concentration de Sachsenhausen.

« Je demande au Reichsführer de décider :

« 1^o Si je peux commencer les expériences dans les formes décrites ;

« 2^o Si les expériences peuvent être effectuées par M. le médecin militaire Dr Dohmen lui-même à l'hôpital des détenus du camp de concentration de Sachsenhausen.

« Bien que M. Dohmen n'appartienne pas aux SS (c'est un chef SA et un membre du Parti), je recommanderais cette solution exceptionnellement dans l'intérêt de la continuité de la série d'expériences, et par suite de la précision des résultats.

« L'importance pratique de la question pour nos troupes, particulièrement en Russie méridionale, apparaît par le fait que cette maladie a été très répandue au cours des dernières années, aussi bien chez nous, parmi les Waffen SS et la Police que dans l'Armée, à tel point que des compagnies ont été réduites de 60% en six semaines ». Ensuite viennent d'autres commentaires sur la maladie, et c'est signé par Grawitz, n'est-ce pas ?

Grawitz était le vice-président de la Croix-Rouge allemande, n'est-ce pas ?

TÉMOIN SIEVERS. — Oui.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Je voudrais que vous vous reportiez maintenant au document NO-011, page 5 du recueil de documents britanniques, document GB-585. C'est la réponse de Himmler à la lettre de Grawitz, datée du 16 juin 1943.

«Objet: recherches sur les causes de la jaunisse infectieuse». Et Himmler dit:

«1^o Je donne la permission que huit criminels condamnés à mort à Auschwitz, huit condamnés appartenant au mouvement de résistance polonais soient utilisés pour ces expériences. 2^o Je consens à ce que le Dr Dohmen effectue ses expériences à Sachsenhausen. 3^o Comme vous, j'estime qu'une véritable lutte contre la jaunisse infectieuse serait d'une extrême valeur». Et c'est signé par Himmler.

Ensuite il y a une note: «L'Obergruppenführer SS Pohl à Berlin. Transmis avec prière de prendre connaissance».

Ces expériences sur les causes de la jaunisse infectieuse étaient effectuées pour les Waffen SS et pour l'Armée, n'est-ce pas?

TÉMOIN SIEVERS. — Je l'apprends aujourd'hui pour la première fois. Je ne sais rien. Je ne vois pas du tout ce que je peux avoir affaire avec cela.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Bien. J'aimerais ensuite, si vous voulez bien, que vous vous occupiez des expériences sur la vaccination contre le typhus. Espérons que vous êtes un peu plus familiarisé avec la nature de ces expériences. Est-ce que vous avez connaissance de ces expériences? Le Professeur Haagen pourrait vous donner des explications à ce sujet.

TÉMOIN SIEVERS. — Oui. Le Professeur Haagen a fait à Natzweiler des vaccinations préventives contre le typhus, sur la demande du camp, parce que le typhus y régnait.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Qui avait chargé Haagen de ce travail?

TÉMOIN SIEVERS. — Haagen n'a pas été détaché. Haagen était professeur d'hygiène à l'université de Strasbourg.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Je vous ai demandé qui l'avait chargé de ce travail et non pas quelles étaient ses qualifications.

TÉMOIN SIEVERS. — Pour autant que je m'en souviens, ces travaux ont été exécutés par Haagen sur l'ordre de l'Inspection sanitaire de la Wehrmacht et de la Luftwaffe.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Il était délégué par Göring, n'est-ce pas?

TÉMOIN SIEVERS. — Qui lui a donné l'ordre de la part de la Luftwaffe? Je n'en sais rien.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Très bien. Regardez votre propre lettre à cet égard NO-008, le premier document du recueil de documents britanniques n° GB-586.

Elle porte comme en-tête : « Institut pour la recherche scientifique pratique dans des buts militaires », datée du 19 mai 1944. C'était après la destitution de Rascher. Elle est adressée au SS-Obergruppenführer général des Waffen SS Pohl, chef du Service central économique et administratif à Berlin, au sujet de la production d'un nouveau sérum contre le typhus.

« Cher Obergruppenführer. A la suite de notre proposition du 30 septembre 1943, vous avez donné le 25 octobre 1943 votre autorisation pour l'exécution d'expériences destinées à produire un nouveau sérum contre le typhus, et ordonné le transfert de 100 prisonniers à Natzweiler dans ce but. Il a été possible d'effectuer ces expériences de façon très satisfaisante jusqu'à maintenant, avec l'aide du SS-Standartenführer Bolling, chef de la section D-III, délégué par vous ».

Suivent un certain nombre de phrases qui s'occupent de l'aspect médical de la question, et quelques lignes plus bas :

« Je vous demande, en conséquence, d'envoyer encore une fois des sujets à Natzweiler, afin de les inoculer. Pour obtenir des résultats qui soient aussi précis que possible et qui puissent être utilisés dans des buts de statistique, il faudrait cette fois que 200 personnes soient mises à notre disposition pour être inoculées. Il est également nécessaire, d'autre part, qu'elles soient — dans la mesure du possible — dans le même état physique que celui de nos troupes des Forces armées.

« Si des raisons impérieuses empêchent que 200 personnes soient transférées à Natzweiler pour ces expériences, celles-ci pourraient être effectuées dans un autre camp de concentration, mais cela entraînerait de grandes difficultés.

« Il faudrait que les savants employés prennent leur parti de ces difficultés, bien qu'ils soient en ce moment très occupés à l'université de Strasbourg en raison des conférences qu'ils y donnent, mais les résultats que l'on obtiendra sûrement sont de la plus grande importance pour le maintien de la santé de nos soldats.

« Comme je vous en ai informé, la direction de ces expériences est entre les mains du directeur de l'Institut d'hygiène de l'université de Strasbourg, le Professeur Haagen, médecin-major et hygiéniste consultant dans un régiment de l'Air. Il a été chargé de cette mission par le Reichsmarschall, président du Conseil de recherches du Reich.

« Conformément à ces instructions, le Dr Haagen devra faire rapport de ces travaux au chef du service de santé de la Luftwaffe.

Ce faisant, il devra indiquer avec l'aide de qui le travail a été effectué, c'est-à-dire en premier lieu le Conseil de recherches du Reich, et en second lieu les SS. Je demande votre décision pour savoir si les services suivants des SS pourront être mentionnés comme appuyant ces expériences :

« a) Le Reichsführer SS ; b) Le Service central économique et administratif ; c) L'Institut de recherches scientifiques pratiques, dans un but militaire, des Waffen SS. »

Est-ce que vous dites toujours que Göring n'avait pas délégué Haagen ?

TÉMOIN SIEVERS. — Oui, je le dis encore. Il y a « Le président du Comité de recherches », cela ne veut pas du tout dire que Göring connaissait chacune de ces missions particulièrement. Il y en avait des dizaines de milliers rédigées en son nom et sur son papier à lettres. C'étaient les chargés de mission pour les différentes questions techniques qui étaient compétents ici, et cela résulte d'ailleurs de ce document : « Le chef du service de santé de la Luftwaffe ».

COMMANDANT ELWYN JONES. — Le Tribunal a le document sous les yeux. Je ne veux pas discuter avec vous.

LE PRÉSIDENT. — Qui a signé la lettre, c'est vous, n'est-ce pas ?

TÉMOIN SIEVERS. — Oui.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Et vous mentionnez expressément le nom de Göring et pas seulement le Conseil de recherches du Reich. Maintenant regardez le document NO-009 qui vient après cette lettre, cote d'audience GB-587, page 3 du recueil de documents britanniques. Il s'agit de savoir à qui reviendra l'honneur d'avoir dirigé ces expériences. Elle provient du « Reichsführer SS, section du personnel ». Qui est le signataire de cette lettre ?

TÉMOIN SIEVERS. — C'est le rapporteur personnel du Reichsführer, Dr Brandt.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Voulez-vous regarder ce document : il est daté du 6 juin 1944. « Objet : Introduction d'un nouveau sérum contre le typhus ». Elle est adressée au SS-Standartenführer Sievers. « Cher camarade Sievers. Je vous remercie beaucoup d'avoir envoyé une copie de votre lettre du 19 mai 1944 au SS-Obergruppenführer Pohl. J'ai informé le Reichsführer, car cette affaire semblait suffisamment importante. En réponse à la question de savoir qui doit être désigné comme autorité des SS qui a patronné les expériences, le Reichsführer a dit que le Service central économique et administratif et l'Institut de recherches scientifiques de l'Armée devaient être mentionnés. De plus, il n'y

a pas d'objection à dire franchement que le Reichsführer a également patronné personnellement les expériences ».

Et maintenant quels étaient vos rapports avec les expériences de stérilisation? Je voudrais simplement vous rappeler, témoin, qu'elles étaient de trois sortes: 1^o Les expériences avec les extraits de la plante *Caladium Seguinum*; 2^o Les expériences de stérilisation par rayons X; 3^o Les expériences de stérilisation de Klauberg, sans opération. Je suis sûr que vous vous en souvenez.

TÉMOIN SIEVERS. — Non, je ne m'en souviens pas, je ne le sais pas.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Est-ce que vous savez qui les a effectuées?

TÉMOIN SIEVERS. — Non, je ne le sais pas.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Regardez le document NO-035, qui deviendra GB-588. Monsieur le Président, vous le trouverez à la page 7 du recueil de documents, page 8 du recueil allemand. C'est une lettre adressée « au Fondé de Pouvoir du Reich, pour l'affermissement de la race allemande, SS Himmler, chef de la Police, à Berlin ». C'est une autre partie des SS qui était intéressée à ces expériences médicales, n'est-ce pas? Avez-vous entendu ma question?

TÉMOIN SIEVERS. — Oui. L'adresse est complètement fautive. Elle devrait dire: « Au Commissaire du Reich pour l'affermissement de la race allemande ».

COMMANDANT ELWYN JONES. — Je vous ai demandé si c'était une autre branche des SS qui s'intéressait à ces expériences médicales.

TÉMOIN SIEVERS. — Non, elle n'avait rien à voir avec elles.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Dans ce cas, je me borne à lire la lettre. Elle porte en haut les initiales de Himmler, n'est-ce pas? H. H. Elles vous sont familières, n'est-ce pas?

TÉMOIN SIEVERS. — Oui.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Le texte de la lettre est le suivant: « Je vous prie de donner votre attention aux déclarations qui suivent: j'ai demandé au Professeur Höhn de vous remettre cette lettre et j'ai ainsi choisi la voie directe afin d'éviter la voie hiérarchique plus lente, et d'éliminer la possibilité d'une indiscretion, en raison de l'immense importance, à certains égards, des idées soumises. Animé par la pensée que l'ennemi doit non seulement être vaincu, mais exterminé, je me sens obligé de vous soumettre ce qui suit en tant que fondé de pouvoir du Reich pour l'affermissement de la race allemande. Le Dr Madaus est en train de publier le

résultat de ses recherches de stérilisation par des médicaments. Je joins les deux ouvrages. En lisant cet article, j'ai été frappé de l'énorme importance de ces médicaments dans la lutte actuelle de notre peuple. S'il était possible de produire le plus rapidement possible, à la suite de ces recherches, un médicament qui, après une période relativement courte, amènerait une stérilisation des individus, nous aurions à notre disposition une arme nouvelle et très efficace. La seule pensée que 3.000.000 de Bolcheviques se trouvant actuellement en captivité en Allemagne pourraient être stérilisés tout en restant disponibles pour le travail, mais que leur propagation serait arrêtée, ouvre les plus vastes perspectives. Madaus a découvert que le suc de la plante *Caladium Seguinum*, pris par la voie buccale ou injecté, produit après un certain temps, en particulier chez les animaux mâles, mais également chez les femelles, une stérilité durable. Les illustrations qui accompagnent l'ouvrage scientifique sont convaincantes. A condition que l'idée que j'exprime trouve votre approbation, on pourrait suivre la méthode suivante; 1^o Que le Dr Madaus ne publie plus d'ouvrages de ce genre (l'ennemi est aussi à l'écoute); 2^o Propagation de la plante facilement cultivable en serre; 3^o Expériences effectuées immédiatement sur des êtres humains (criminels!) afin d'établir la dose et la durée du traitement; 4^o Découvrir le plus rapidement possible la formule de composition des éléments chimiques dans ce médicament afin de 5^o Produire ces mêmes éléments synthétiquement si possible. Moi-même, en tant que docteur allemand et ancien médecin-lieutenant de réserve de l'Armée allemande, je m'engage à garder le silence complet quant à l'usage proposé par moi dans cette lettre. Signé Dr Ad. Pokorny, spécialiste des maladies vénériennes et de la peau à Komotau.»

Est-ce que vous savez qu'à la suite de cette proposition on a bâti des serres et cultivé ces plantes?

TÉMOIN SIEVERS. — Non. Je ne le sais pas. A ce propos, je me rappelle seulement ceci : on a demandé au Dr Madaus après la publication de ses ouvrages, de prendre position à ce sujet, sans mentionner l'étrange proposition du Dr Pokorny. On a également demandé son avis au Dr von Wünzelburg, spécialiste des plantes tropicales; il a déclaré qu'une telle plante ne pouvait être cultivée dans ces conditions et qu'on ne l'avait pas à sa disposition.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Oui. Je comprends qu'il était difficile de cultiver des plantes tropicales de ce genre en Allemagne, mais on a cependant fait un essai pour les cultiver, n'est-ce pas?

TÉMOIN SIEVERS. — Je ne sais pas si on a essayé.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Grawitz, le chirurgien SS du Reich était à la tête de ces expériences de stérilisation, n'est-ce pas ?

TÉMOIN SIEVERS. — Je ne sais rien non plus. C'est possible.

COMMANDANT ELWYN JONES. — En dehors de ces expériences de meurtre scientifique, l'Ahnenerbe était également utilisé à des fins politiques, n'est-ce pas ?

TÉMOIN SIEVERS. — Des fins politiques, que voulez-vous dire par là ?

COMMANDANT ELWYN JONES. — Par exemple la pénétration dans la pensée scientifique des autres pays comme moyen d'influence politique ?

TÉMOIN SIEVERS. — Non.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Reportez-vous au document PS-1698, voulez-vous ? Il est inséré avant la page 20 du recueil de documents anglais. Il n'y en a que juste une page. Ce sera le document GB-589. C'est un rapport annuel daté du 17 novembre 1944 :

«Ahnenerbe. Mission scientifique allemande. Avant-poste Flandres. SS-Untersturmführer (F) Dr Augustin. Rapport annuel. Le travail vise à une action en profondeur et en largeur, particulièrement dans les milieux intellectuels de Flandre et de Wallonie. En suivant la ligne allemande que les SS sont seules à représenter : 1^o Il faut envahir le front d'éducation de tendance libérale et humaniste, en gagnant les titulaires des positions-clés intellectuelles ; 2^o Combattre le mythe de la Grande Allemagne par l'idée de la communauté du Grand Reich allemand ; 3^o Favoriser la renaissance de la conscience de la culture et de la vie populaire allemandes, par l'instrument de la propagande politique et de la science, extrêmement efficace à cause de leur camouflage neutre, en tenant compte des arrogantes prétentions de culture de la France et du complexe d'infériorité flamand. Il est possible ainsi de prendre en mains des couches intellectuelles qui n'étaient pas ouvertes à la propagande officielle de la presse et de l'enseignement. Ceci s'applique à la politique des universités, des grandes écoles et des institutions scientifiques, à l'encouragement donné aux étudiants, à la distribution de bourses d'études, c'est-à-dire la sélection pour l'enseignement universitaire et l'encouragement des éléments doués où notre travail devra venir s'insérer. Saisir, influencer et diriger les titulaires des positions-clés intellectuelles (entre autres, les professeurs d'université, les associations d'avocats, les éducateurs, les étudiants, les artistes etc.), c'est une tâche».

LE PRÉSIDENT. — Commandant Elwyn Jones, vous affirmez que c'est un crime ?

COMMANDANT ELWYN JONES. — Oui, Monsieur le Président, je dis que c'est une partie essentielle de leur machine. Il y a d'abord une perversion de la science et ensuite l'utilisation de cette perversion pour la pénétration dans d'autres pays. Mais si vous le désirez, je n'insisterai pas sur cette matière.

L'Ahnenerbe était une partie composante des SS, n'est-ce pas?

TÉMOIN SIEVERS. — A ce sujet, j'ai déjà fait des déclarations devant la commission. Pour expliquer cela, il faut dire que la mission scientifique germanique était sous l'autorité du Service central SS et que le Dr Augustin avait été détaché pour ce travail en qualité d'homme de science. C'était une continuation du travail qui... pendant des dizaines d'années... Je ne peux pas voir là dedans une activité de la Cinquième colonne ou un abus de la science.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Je vous ai demandé d'une façon générale si l'Ahnenerbe était une section du SS. Regardez le document PS-488, à la page 19-a du recueil de documents britanniques. C'est un ordre de Himmler concernant l'Ahnenerbe. Je voudrais simplement attirer votre attention sur le premier paragraphe. Ce sera le document GB-590: «Je soussigné Heinrich Himmler, Reichsführer des SS, certifie que: 1° La Société de recherches et d'enseignement «Das Ahnenerbe» (Héritage des Ancêtres) à Berlin-Dahlem, Pücklerstrasse 16, et 2° La Fondation «Ahnenerbe» à Berlin, SW 68, Wilhelmstrasse 28, font partie de mon État-Major particulier et sont par conséquent des subdivisions des SS». Les fonds de l'Institut de recherches scientifiques venaient des Waffen SS, n'est-ce pas?

TÉMOIN SIEVERS. — J'ai déjà répondu à cette question lors des séances de la commission. 1° L'Ahnenerbe a été en 1942 versé à l'État-Major personnel du Reichsführer SS, et j'ai déclaré que sa structure en tant que société déclarée est restée sans modification, et que les moyens financiers de l'Ahnenerbe provenaient de la fondation Ahnenerbe, de différentes subventions des associations scientifiques, des cotisations de membres, de subventions du Reich et de dons d'industriels. L'argent donné par les Waffen SS et la Wehrmacht, ainsi que je l'ai déclaré auparavant, était uniquement destiné aux expériences scientifiques, pour l'Armée.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Les membres de l'Ahnenerbe qui effectuaient ces expériences étaient tous des hommes des SS, n'est-ce pas?

Je voudrais que vous regardiez la liste nominative de l'Ahnenerbe, le document D-962; c'est le dernier document que je vais soumettre. Ce sera le GB-591. Vous voyez le nom du Professeur Walter Wust, le nom du SS-Oberführer Dr Hans Brandt? Et en suivant la liste,

vous voyez qu'à une exception près, ils sont tous officiers SS, n'est-ce pas ?

TÉMOIN SIEVERS. — Oui, à cela près qu'il n'apparaît pas pourquoi ils ont été inscrits ici. La liste en effet comporte uniquement les chefs SS dans l'Ahnenerbe, et leur situation d'état civil, mariés et nombre d'enfants. J'ai déclaré qu'environ la moitié des collaborateurs de l'Ahnenerbe appartenaient aux SS, et non tous.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Il y a plus de 100 noms sur cette liste de professeurs et de docteurs allemands liés à votre travail. A une exception près, tous faisaient partie des SS.

TÉMOIN SIEVERS. — Il n'y a pas que des savants ; il y a sur cette liste tout le personnel, jusqu'aux chauffeurs. Je prendrai position... Je prendrai position à ce sujet quand j'aurais vu la liste.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Je ne tiens pas à ce que vous parcouriez toute la liste. Ce sont tous des SS, n'est-ce pas ? Et tous employés à l'Ahnenerbe ?

TÉMOIN SIEVERS. — Non. Il y a aussi des membres honoraires, qui n'avaient qu'une mission de recherche scientifique.

COMMANDANT ELWYN JONES. — Je n'ai plus de question à poser au rémoin.

TÉMOIN SIEVERS. — Je voudrais prier le Tribunal de me permettre de terminer mon explication...

LE PRÉSIDENT. — Il serait peut-être préférable que nous voyions d'abord le deuxième interrogatoire.

M. PELCKMANN. — Témoin, quel était le but de l'Institut Ahnenerbe ? Répondez brièvement, je vous prie. Ce but était-il de faire des recherches médicales, ou d'autres recherches ?

TÉMOIN SIEVERS. — Le but était uniquement la recherche scientifique, comme l'indique le statut de la Société Ahnenerbe.

M. PELCKMANN. — Est-il exact que l'Ahnenerbe avait environ 50 missions de recherches ?

TÉMOIN SIEVERS. — L'Ahnenerbe avait 50 différentes sections scientifiques. C'étaient des instituts. En outre, il exécutait ou faisait exécuter plus de cent missions de recherches de grande étendue.

M. PELCKMANN. — Parmi les différentes missions de recherches que vous venez de mentionner, y avait-il un institut de recherches scientifiques pour l'Armée ?

TÉMOIN SIEVERS. — C'était une section spéciale de l'Ahnenerbe. Cela ressort du fait que ses moyens financiers...

M. PELCKMANN. — Voulez-vous ne pas répondre maintenant. Je vous demande seulement si cet institut de recherches scientifiques

pour l'Armée était une partie des instituts que je viens de nommer... Je vous poserai d'autres questions, vous aurez l'occasion de parler.

TÉMOIN SIEVERS. — Ce n'était pas une partie des instituts qui viennent d'être nommés.

M. PELCKMANN. — Bien. Vous avez appris que cet institut de recherches scientifiques pour l'Armée faisait des expériences, n'est-ce pas ?

TÉMOIN SIEVERS. — Oui.

M. PELCKMANN. — Et de quelle façon étaient financées les missions de recherches et l'institut « Ahnenerbe » ?

TÉMOIN SIEVERS. — Les ressources financières, c'était la fondation de l'Ahnenerbe qui recevait toutes les subventions et les reversait ensuite à l'Ahnenerbe.

M. PELCKMANN. — D'où provenaient-elles ?

TÉMOIN SIEVERS. — De subventions de la Société de recherches allemande, de cotisations des membres, de subventions du Reich.

M. PELCKMANN. — Que signifie : « Cotisations de membres » ? Des cotisations de quels membres ?

TÉMOIN SIEVERS. — Des membres sociétaires. Tout allemand pouvait devenir membre, membre de l'Association de l'Ahnenerbe.

M. PELCKMANN. — Étaient-ce des membres des SS ?

TÉMOIN SIEVERS. — Non, chacun pouvait devenir membre. Le fait d'être membre du Parti ou des SS n'était pas une condition.

M. PELCKMANN. — Donc, il y avait les cotisations des membres. Quelles étaient les autres ressources ?

TÉMOIN SIEVERS. — Des subventions de l'Économie.

M. PELCKMANN. — Et de quoi se composaient les ressources financières de l'Institut de recherches scientifiques pour l'Armée ?

TÉMOIN SIEVERS. — L'argent venait exclusivement de la Wehrmacht. Cela devait être porté sur une comptabilité spéciale d'après les règlements de...

LE PRÉSIDENT. — Monsieur Pelckmann j'ai sous les yeux la déposition faite à ce sujet devant la commission. Tout cela a déjà été indiqué. Je l'ai sous les yeux.

M. PELCKMANN. — C'est exact, Monsieur le Président, mais le Ministère Public en a parlé également ici, et le témoin n'a pas pu épuiser la question.

LE PRÉSIDENT. — Il n'est pas nécessaire de discuter ce point. Ne pensez-vous pas que vous pourriez abréger votre deuxième interrogatoire? Tous les faits mentionnés devant la commission sont sous les yeux du Tribunal.

M. PELCKMANN. — Les membres ou plutôt les collaborateurs et ceux qui avaient des missions de recherches dans l'Ahnenerbe dans quelle mesure, quel pourcentage étaient-ils membres SS?

TÉMOIN SIEVERS. — Environ la moitié.

M. PELCKMANN. — Les autres étaient-ils membres du Parti?

TÉMOIN SIEVERS. — Non, ce n'était pas indispensable.

M. PELCKMANN. — D'autre part, y avait-il des collaborateurs qui ne faisaient pas de politique?

TÉMOIN SIEVERS. — Il y en avait même qui, pour des raisons politiques, avaient été refusés par l'État et par le Parti.

M. PELCKMANN. — Le Professeur Seibt, un Norvégien, a-t-il travaillé à l'Ahnenerbe?

TÉMOIN SIEVERS. — Oui, le Professeur Seibt a été chargé d'une mission de recherches à l'Université, et j'ai appris qu'il était sorti d'un camp de concentration.

M. PELCKMANN. — J'ai ici l'original de votre journal qui vous a été présenté en extraits. Il contient 330 pages pour la période dont les extraits vous ont été présentés, mais les extraits sont seulement de trois pages. En vous basant sur ce document, pouvez-vous dire si les choses qui ont été discutées ici ne constituent qu'une fraction infime du travail de l'Ahnenerbe?

TÉMOIN SIEVERS. — Oui. Je peux confirmer cela, et c'est pourquoi j'attendais de pouvoir faire ma déclaration. Je n'ai pas suspendu mes déclarations pour dissimuler des faits qu'il est d'un intérêt général d'expliquer conformément à la vérité.

M. PELCKMANN. — Témoin, êtes-vous en mesure de donner des explications conformes à la vérité au sujet des fragments de votre journal qui vous ont été présentés, sans donner des explications détaillées sur ce journal?

TÉMOIN SIEVERS. — Cela m'est impossible parce que c'est seulement par tout l'ensemble de mon journal qu'il vous est possible de constater l'étendue qu'avaient l'ensemble de mes travaux, et combien les questions discutées ici étaient en marge de ceux-ci. Et en outre, étant donné la longueur de la période sur laquelle ils s'étendent, il m'est absolument impossible de les reconstituer sans documents et de faire des déclarations véridiques et complètes. Je n'ai cessé, dans mes interrogatoires antérieurs, de le signaler, de

réclamer mes notes secrètes et mes documents pour faire des déclarations détaillées, car, en raison de mes opinions politiques, je tenais à aider à signaler les injustices et à châtier des forfaits. Mes demandes ont toujours été vaines, ma requête écrite du 20 décembre est restée sans réponse. On a ainsi renoncé à des documents constituant des preuves importantes.

M. PELCKMANN. — Cela suffit, témoin.

Je ne veux donner qu'un exemple des... de l'image tout à fait fausse qui peut résulter du fait que le témoin est réduit à des fragments de son journal. Je lui fais passer le journal, page 103, note du vendredi 14 avril, 13 heures. « Titre: Station Rascher. État des travaux ultérieurs. Instructions données au Dr Plötner pour la continuation provisoire des expériences ». Ce qui vient ensuite manque dans l'extrait et je prie le témoin de le lire et de donner ensuite son explication. Témoin, lisez ceci, je vous prie, et dites s'il résulte de cette annotation du journal que le Dr Plötner a continué les expériences de Rascher, ainsi que l'affirme le Ministère Public.

TÉMOIN SIEVERS. — Il apparaît nettement ici que le Dr Plötner n'a pas continué les travaux de Rascher sur les êtres humains. Sur cette remarque, j'aurais pu donner une explication approfondie, mais je n'en aurais pas le temps.

M. PELCKMANN. — Faites-le, je vous prie.

TÉMOIN SIEVERS. — Le Dr Plötner a décrit d'une façon dramatique...

LE PRÉSIDENT. — Nous voulons l'annotation, nous ne voulons pas de drame.

TÉMOIN SIEVERS. — Je ne suis pas à même de la donner. Je n'ai qu'un exemplaire...

LE PRÉSIDENT. — Le témoin a le recueil de documents devant lui. Ne peut-il lire?

TÉMOIN SIEVERS. — Je lis:

« Mise au courant du Hauptscharführer Dr Plötner. Mission très urgente: expérience sur le Polygal. »

C'était le produit coagulant.

M. PELCKMANN. — Vous commenterez plus tard.

TÉMOIN SIEVERS. — « Indications pour la continuation des travaux Putzengruber. P. Rottw. Neff rend compte que la fabrication du Polygal à Schlachters est assurée pour trois mois. Feix rend compte des expériences au cours de la fabrication et présente les premiers résultats de Schlachters. La comptabilité de l'entreprise doit avoir son siège à Schlachters, par ordre du conseiller économique de la région (Gau). Achat de machines ».

M. PELCKMANN. — Voilà donc ce que signifie « Instructions au Dr Plötner » ?

TÉMOIN SIEVERS. — Mise au courant de toutes les questions administratives et commerciales de la fabrication du Polygal.

M. PELCKMANN. — Vous vouliez dire comment cela s'était passé à cette époque ?

TÉMOIN SIEVERS. — Oui. Le Dr Rascher avait commencé à s'occuper de l'évolution du Polygal. Le médicament ne correspondait pas cependant aux exigences qui avaient été prescrites.

LE PRÉSIDENT. — Monsieur Pelckmann, la question que vous avez posée au témoin était : Est-ce que ces notes ne montrent pas que le Dr Plötner n'a pas poursuivi les travaux de Rascher ? Comment cette note le montre-t-elle ? On ne nous a pas dit comment ces notes le font ressortir.

M. PELCKMANN. — Monsieur le Président, la question n'a pas été posée ainsi, si je me souviens bien. Je voulais savoir tout autre chose du témoin. Puis-je le préciser maintenant que le témoin a lu ces notes et que ses souvenirs sont plus frais ?

LE PRÉSIDENT. — Monsieur Pelckmann, si je me souviens bien, et les autres membres du Tribunal s'en souviennent aussi, la question était : « Ces notes de votre journal ne prouvent-elles pas que le Dr Plötner n'a pas poursuivi les travaux de Rascher ? » C'est la question que vous avez posée, et c'est la réponse à cette question que nous voulons.

M. PELCKMANN. — C'est donc que je ne me suis pas exprimé correctement, Monsieur le Président. Je voulais simplement savoir si la mémoire du témoin avait été rafraîchie par cette lecture.

TÉMOIN SIEVERS. — Oui.

M. PELCKMANN. — Voulez-vous nous donner des détails ?

TÉMOIN SIEVERS. — L'activité de la section...

LE PRÉSIDENT. — Attendez un instant, Monsieur Pelckmann. En premier lieu, vous devriez vous rendre compte que le but de ce second interrogatoire est d'établir clairement ou de contredire les choses qui ont pu être dites au cours de l'interrogatoire contradictoire. C'est là le seul but du second interrogatoire. En second lieu, le Tribunal ne suppose pas que le fait que le témoin a été interrogé contradictoirement afin de prouver que certaines expériences brutales et illégales ont été effectuées par cette institution, l'oblige à déduire que l'institution en question n'a rien fait d'autre. Nous n'avons pas l'intention de siéger pour un temps assez prolongé pour entendre les autres choses qu'à pu faire cette institution, et le but

de votre second interrogatoire devait être de contredire le fait que des expériences illégales ont été effectuées, ou d'éclaircir les doutes qui peuvent avoir été élevés au sujet de ces expériences illégales, mais non pas de nous montrer que l'on a aussi fait d'autres choses.

M. PELCKMANN. — Témoin, après que Rascher eût été mis en prison, a-t-on continué à faire des expériences inhumaines ?

TÉMOIN SIEVERS. — Non.

M. PELCKMANN. — Non ?

TÉMOIN SIEVERS. — Non. Le Dr Plötner, comme je l'ai indiqué ici, a refusé formellement.

M. PELCKMANN. — Après cette époque, avez-vous entendu parler, ou saviez-vous quelque chose au sujet d'autres expériences inhumaines ?

TÉMOIN SIEVERS. — En ce qui concerne l'Institut de recherches scientifiques pour l'Armée, c'est-à-dire dans un service où j'avais accès, non.

M. PELCKMANN. — Vous avez dit que vous aviez accès à l'Institut de recherches scientifiques pour l'Armée. Quelles personnalités SS pouvaient avoir un aperçu de ces expériences ?

TÉMOIN SIEVERS. — Seulement les personnes spécialement désignées par Himmler dans ce but, et par conséquent très peu.

M. PELCKMANN. — Voulez-vous en donner à peu près le nombre, à 5 ou 10 près.

TÉMOIN SIEVERS. — Je veux faire bonne mesure, ce devait être 10 ou 20.

M. PELCKMANN. — Ces instructions étaient-elles « secrètes » ou « très secrètes », ou bien étaient-elles envoyées comme « affaire secrète, pour le commandement seulement », ou comme « affaire secrète du Reich » ?

TÉMOIN SIEVERS. — Elles étaient soumises aux deux degrés supérieurs du secret.

M. PELCKMANN. — Toutefois, d'après ce que vous savez vous-même, considérez-vous comme possible que la masse des membres des SS ait connu quelque chose de ces faits ?

TÉMOIN SIEVERS. — Il est absolument impossible qu'ils aient appris quoi que ce soit de tout cela.

M. PELCKMANN. — Pouvez-vous vous souvenir que le baron von Eberstein, lorsqu'il fut mis au courant de ces expériences, fut tout à fait révolté que de tels faits pussent se produire. En avez-vous souvenir ?

TÉMOIN SIEVERS. — Oui, car j'avais dû aller le voir personnellement au sujet de cette affaire. Il était extraordinairement ému au cours de cet entretien et raconta des faits qu'il avait appris au sujet de l'arrestation de Rascher, qui m'émurent moi-même profondément. Dans son émotion, il commença à me faire des reproches et se montra très surpris d'apprendre que Himmler avait des relations personnelles très intimes avec Rascher, et que toutes les directives étaient venues directement de Himmler.

M. PELCKMANN. — C'est bien. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT. — Maintenant, pouvez-vous terminer en cinq minutes les remarques que vous vouliez faire ?

TÉMOIN SIEVERS. — Je n'ai pas besoin de plus de temps.

LE PRÉSIDENT. — Très bien, dans ce cas, poursuivez.

TÉMOIN SIEVERS. — Dans l'interrogatoire contradictoire qui vient d'avoir lieu, on m'a reproché de n'avoir eu personnellement aucun scrupule au sujet des expériences sur des sujets humains, et cela, je dois le contredire, et énergiquement. Mes scrupules de conscience étaient très grands, et je n'étais pas tranquilisé par les assurances de Himmler, dont j'ai parlé au début de ma déclaration. J'avais eu un entretien à ce sujet, avec le chef de notre organisation secrète, dont le résultat fut que continuer à refuser m'aurait premièrement coûté la vie, car il ne restait plus ensuite d'autres recours que la manifestation ouverte et, deuxièmement, que les victimes de ces mesures n'auraient nullement été garanties et qu'on ne pourrait les aider en rien, car les expériences auraient été poursuivies en tout cas, d'une manière ou d'une autre.

Cependant, j'ai fait ce qu'aucun autre n'aurait osé ; j'ai, en secret et partout où cela était possible, empêché par un sabotage tacite ce qu'il était possible d'empêcher. Mes efforts répétés n'ont pas été vains, comme le montrent mes notes secrètes et mes documents, qui comptent plusieurs centaines de pages, ainsi que le Dr Pelckmann l'a démontré. Le peu de temps qui m'est accordé ne me permet pas maintenant non plus de donner des explications complètes de mes actes et de leurs motifs. Personnellement, j'ai réprouvé ces expériences. Je ne les ai pas facilitées. J'ai joué le rôle d'un syndic d'université par exemple qui doit être à la disposition de tous les professeurs et directeurs d'instituts également, dans toutes les questions économiques, financières et administratives, et je repousse la mise en doute de ma crédibilité et la question de mon attitude personnelle. Les documents présentés prouvent justement que ce que j'ai dit devant les commissions est exact, ainsi que le Dr Pelckmann vient de le démontrer. Si l'on ne peut ajouter foi à

mes dires, en ce qui concerne mon activité illégale, on peut interroger le Dr Hilscher, chef de la section secrète, qui est actuellement présent à Nuremberg. C'était le chef de notre organisation secrète. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal va suspendre l'audience.

(L'audience est suspendue.)

COMMANDANT ELWYN JONES. — Monsieur le Président, j'ai trois documents brefs à soumettre pour la procédure contre les SS. Le premier est le document PS-4043, que je verse pour la Délégation polonaise et qui sera le document GB-606. Il énumère les noms des 846 prêtres et religieux polonais qui ont été tués au camp de concentration de Dachau.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce un rapport établi par l'État ?

COMMANDANT ELWYN JONES. — C'est une déclaration sous serment d'un prêtre polonais à laquelle sont joints les noms des prêtres. Ces noms ont paru dans une publication polonaise.

Je précise que cette déclaration est établie par un prêtre catholique romain, qui fait la déclaration suivante sous serment... Non, je me suis trompé quand j'ai dit que c'était une déclaration sous serment. Mais en tout cas, il y a la liste jointe des prêtres de la section « Presse et culture » publiée dans la revue hebdomadaire catholique *Polska Wierma*.

Si le Tribunal a des doutes au sujet de ce document, je n'insisterai pas, mais la Délégation polonaise m'a demandé de le fournir.

Le dernier document que je dépose est le document NO-007, qui sera le document GB-592. C'est un ordre de Himmler au chef de la Police et des SS de l'Ukraine, à Kiev. Il est daté du 7 septembre 1943. Il est rédigé comme suit :

« Cher Prützmann. Le général de l'infanterie Stapf a des ordres spéciaux concernant la région du Donetz. Entrez en contact avec lui immédiatement. Je vous ordonne de coopérer autant qu'il est possible. Le but à atteindre est celui-ci : lorsque des régions de l'Ukraine seront évacuées, aucun être humain, pas un seul animal, pas un quintal de blé, par un rail de chemin de fer, ne devront demeurer. Aucune maison ne doit rester debout. Aucune mine ne devra subsister qui ne soit détruite pour des années, pas une source qui ne soit empoisonnée. L'ennemi doit vraiment trouver tout détruit et brûlé. Discutez de ces choses avec Stapf immédiatement et faites de votre mieux. Heil Hitler ! A vous. Signé : H. Himmler. »

Il y a encore cette addition : « Copie transmise à l'Obergruppenführer SS Berger, avec prière d'informer le ministre du Reich pour les régions de l'Est ».

« Copies transmises avec prière de prendre connaissance :

« 2. Chef de l'Ordnungspolizei ;

« 3. Chef de la Police de sûreté et du SD ;

« 4. SS Obergruppenführer Berger ;

« 5. Chef des unités de combat contre les partisans. » Enfin le document NO-022 se rapporte aux ordres de Himmler.

LE PRÉSIDENT. — Qui était le ministre du Reich pour l'Est, à cette époque ?

COMMANDANT ELWYN JONES. — Autant que je sache, Monsieur le Président, c'était l'accusé Rosenberg. Puis se trouve enfin le document NO-022 qui sera déposé sous le numéro GB-593. C'est une instruction de Himmler datée du 10 juillet 1943 et adressée : 1° Au chef des unités de combat contre les partisans ; 2° Au chef des SS et de la Police en Ukraine, et, 3° Au chef des SS et de la Police en Russie, secteur central.

Le premier paragraphe est ainsi conçu : « 1. Le Führer a décidé que toute la population doit être évacuée des territoires occupés par les partisans de toute l'Ukraine du Nord et le secteur central russe.

« 2. Toute la population masculine apte au travail sera dirigée vers le Commissaire du Reich pour l'utilisation de la main-d'œuvre, selon des dispositions qui doivent être convenues, mais dans les conditions des prisonniers de guerre.

« 3. La population féminine sera dirigée vers le Commissaire du Reich pour l'utilisation de la main-d'œuvre afin de travailler dans le Reich.

« 4. Une partie de la population féminine et tous les enfants qui n'ont pas de parents seront envoyés dans des camps de rassemblement.

« 5. Les territoires évacués par la population doivent être pris en charge par les chefs supérieurs des SS et de la Police, autant que possible, d'après un arrangement qui doit être conclu avec le ministre du Reich du Ravitaillement et avec le ministre des Territoires occupés de l'Est. Ils doivent être cultivés en partie en Kok-Sagys et autant que possible on doit en faire un usage agricole. Les camps pour les enfants doivent être établis en bordure de ces territoires afin que les enfants puissent être utilisés pour la culture du Kok-Sagys et pour le travail des champs.

« Les propositions définitives devront m'être transmises très prochainement. Signé : H. Himmler ».

M. PELCKMANN. — Monsieur le Président, puis-je...

LE PRÉSIDENT. — Une minute... Oui, Monsieur Pelckmann.

M. PELCKMANN. — Puis-je me permettre une question de forme? Je vois que le témoin est encore présent. Ces documents devaient-ils être présentés au témoin?

LE PRÉSIDENT. — Oui, le Tribunal a encore des questions à poser au témoin.

M. PELCKMANN. — Mais si ces documents ne doivent pas être présentés au témoin, je m'oppose à leur utilisation en me basant sur ce que j'ai déjà dit tout à l'heure, que les preuves présentées par l'Accusation sont terminées.

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal a déjà décidé sur le fait que de nouveaux documents peuvent être versés de cette façon.

Dr LATERNSEER. — Monsieur le Président, puis-je me permettre de poser une question au témoin afin d'éclaircir un nom dont il s'est servi?

LE PRÉSIDENT. — Oui.

Dr LATERNSEER. — Témoin, vous avez cité l'Institut de recherches scientifiques pour l'Armée. Est-ce là le nom complet de cet institut? Donnez le nom complet.

TÉMOIN SIEVERS. — Institut de recherches scientifiques militaires pour les Waffen SS et la Police.

LE PRÉSIDENT. — Pouvez-vous répéter votre réponse?

TÉMOIN SIEVERS. — Institut de recherches scientifiques militaires pour les Waffen SS et la Police.

Dr LATERNSEER. — Merci.

M. BIDDLE. — Témoin, vous avez dit que la Luftwaffe était entrée en contact avec Himmler pour obtenir des détenus des camps de concentration. Qui, dans la Luftwaffe, a établi ce contact?

TÉMOIN SIEVERS. — Je n'ai pas dit que la Luftwaffe avait attaqué des camps de concentration sur ordre de Himmler.

M. BIDDLE. — Non, une minute. Témoin, écoutez la question. J'ai dit que vous aviez prétendu que quelqu'un dans la Luftwaffe avait établi un contact avec Himmler pour obtenir des détenus de camps de concentration. Avez-vous dit cela?

TÉMOIN SIEVERS. — Non, je n'ai pas dit cela non plus. Oui, le Dr Grawitz, le médecin du Reich SS m'a informé que la Luftwaffe — je ne sais pas quel service — avait demandé les expériences sur l'eau de mer et avait demandé, à cet effet, la mise à disposition de détenus.

M. BIDDLE. — Vous avez mentionné le nom du général Milch dans votre témoignage. Quels rapports, s'il en eut, le général Milch a-t-il eus avec ces expériences?

TÉMOIN SIEVERS. — Tout simplement avec les essais de vol à haute altitude et les expériences de refroidissement dont il a été parlé ici, qui commencèrent en 1941 et que des médecins de l'aviation ont effectuées: le Professeur Holzlöhner, le Dr Rascher, médecin-major, le Dr Finke, médecin-major et un autre officier de l'Institut d'essai d'Adlershof dont je ne me rappelle plus le nom.

M. BIDDLE. — Et quel rapport le général Milch a-t-il eu avec ces expériences? En a-t-il fait les préparatifs lui-même?

TÉMOIN SIEVERS. — Non, les préparatifs scientifiques et techniques étaient, à ma connaissance, entre les mains de l'Inspection des services de santé de la Luftwaffe.

M. BIDDLE. — Quel rapport le général Milch avait-il avec cette question? A-t-il établi le contact avec Himmler?

TÉMOIN SIEVERS. — Cela ressort de l'échange de lettres entre le général Milch et l'Obergruppenführer Wolff, lettres que l'on m'a déjà présentées ici lors d'interrogatoires antérieurs.

M. BIDDLE. — Donc vous n'avez aucune autre connaissance à ce sujet, si ce n'est par la correspondance qui vous a été soumise?

TÉMOIN SIEVERS. — Non, je ne sais rien d'autre.

M. BIDDLE. — Dans combien de camps, en dehors de Dachau, y eut-il des laboratoires d'expériences ou des laboratoires de recherches biologiques?

TÉMOIN SIEVERS. — Je ne puis le dire parce que je n'ai connaissance que des travaux de Rascher et de Hirth, c'est-à-dire des expériences qui étaient du ressort du médecin SS pour le Reich. Mais on ne pouvait rien savoir parce que ces expériences aussi étaient strictement secrètes.

M. BIDDLE. — Bien. Donc vous ne savez rien?

TÉMOIN SIEVERS. — Non.

M. BIDDLE. — Une dernière question. Vous avez dit qu'après l'arrestation de Rascher il n'y avait plus eu d'expériences illégales en connection avec l'institut. Avez-vous eu connaissance d'autres expériences qui n'étaient pas en relation avec l'institut?

TÉMOIN SIEVERS. — Cela se rapporte à la dernière question. On entendait parler par exemple des travaux du Professeur Schilling, mais je n'en ai jamais connu les détails.

M. BIDDLE. — C'est tout.

LE PRÉSIDENT. — Le témoin peut se retirer.

(Le témoin quitte la barre.)

LT-COMMANDER HARRIS. — Plaise au Tribunal. Pendant l'interrogatoire...

LE PRÉSIDENT. — Vous ne voulez pas que je garde ce témoin ?

LT-COMMANDER HARRIS. — Non. Pendant l'interrogatoire du témoin Best, le Tribunal a autorisé le Ministère Public à introduire un autre document qui, à ce moment-là, n'était pas disponible et, avec l'autorisation du Tribunal, je voudrais maintenant le fournir. C'est le document PS-4051, qui deviendra USA-924. Ce document a été présenté au témoin Best en présence de l'avocat de la Gestapo, M. Merkel, et le témoin l'a identifié. Le document prouve non seulement que le témoin Best connaissait le programme contre le terrorisme qui avait été exécuté au Danemark, mais encore qu'il avait signé lui-même des décrets contre le terrorisme et qu'à un moment il ordonna l'exécution d'un étudiant.

Durant l'interrogatoire de Best, le Tribunal se souviendra qu'une série de documents (cotes d'audience USA-911 à USA-915) ont été fournis pour montrer que la Gestapo a assassiné un général français. A cette époque, nous n'avions que les photocopies de ces documents et j'avais dit au Tribunal que nous essayerions d'obtenir l'original. Nous avons maintenant les originaux en notre possession et nous les substituerons aux photocopies.

J'ai aussi demandé au témoin Best, à cette époque, s'il savait qu'au moment où ce meurtre a eu lieu, un général français, le général Mesny, a été tué, et il a dit qu'il ne le savait pas.

Le Ministère Public français nous a donné la preuve documentaire que le général Mesny a été tué à cette époque dans des circonstances qui prouvent d'une façon définitive que ce meurtre a été exécuté en conformité avec les plans qui ont été dévoilés ici. Dans ce but, je fournis maintenant le document PS-4069 qui devient USA-925. Ce document est certifié par la délégation du ministère de la Justice français. Je demanderai au Tribunal de passer à la page 2 qui est une lettre du Comité de la Croix-Rouge internationale de Genève datée du 5 avril 1945 et adressée à Madame Mesny. Je voudrais insister sur le fait que ce document est daté longtemps avant le moment présent et a été écrit à un moment où les autres documents que le Tribunal a à sa disposition étaient naturellement inconnus. Cette lettre établit que M. Denzler, attaché à la légation suisse à Berlin, avait envoyé certaines informations concernant le général Mesny, et je voudrais attirer votre attention sur le second paragraphe de ce rapport où il déclare que les généraux Flavigny, de Boisse et Buisson ont été transférés de l'Oflag IV-B à Königstein à l'Oflag IV-C à Colditz.

«Le général Mesny et le général Vauthier ont aussi quitté Königstein dans une voiture particulière pour Colditz. Selon une communication du commandant Prawill, le général Mesny a été tué d'un coup de feu près de Dresde alors qu'il essayait de s'évader.»

Tel a été le rapport que la Croix-Rouge internationale envoya à Mme Mesny. Mais je désire particulièrement attirer l'attention du Tribunal sur le deuxième document qui est daté du 29 avril 1945 et qui a été envoyé par le général Buisson au ministère de la Guerre, concernant le cas du général Mesny. Le général Buisson déclare dans sa lettre ce qui suit :

« Le 18 janvier 1945... (et, entre parenthèses, je rafraîchirai la mémoire du Tribunal : le dernier document que nous avons fourni était daté du 12 janvier 1945 montrant qu'à ce moment-là tous les préparatifs pour le meurtre avaient été terminés). Je continue : «... les six officiers suivants, tous généraux, du camp de Königstein, Oflag IV-B, ont reçu l'ordre de quitter le camp le 19 janvier au matin pour une destination inconnue.

« Première voiture (départ à 6 heures) : les généraux Daine et de Boisse. »

Encore une parenthèse : le Tribunal se souvient, le général de Boisse était le général que l'on désirait d'abord assassiner, ainsi qu'il ressort de ce document, et si vous vous souvenez, on avait décidé que le général de Boisse ne serait pas tué parce que l'on avait déjà trop discuté à son sujet au téléphone et que, pour cette raison, on lui substituerait le général Mesny.

Nous voyons ainsi que dans la première voiture se trouvait le général de Boisse.

« Dans la seconde voiture (départ à 6 h. 15) : les généraux Flavigny et Buisson. Troisième voiture (départ à 6 h. 30) : les généraux Mesny et Vauthier. »

« Le 19 janvier, si la première voiture partit à l'heure fixée, les deux autres ne partirent pas à l'heure désignée, étant donné que leurs heures de départ furent changées. Dans la deuxième voiture, à 7 heures, le général Mesny était seul. Selon l'information donnée au général Buisson par l'interprète allemand Rosenberg, un ordre était arrivé du Haut Commandement allemand durant la nuit annulant le départ du général Vauthier. Il y avait un officier allemand dans chaque voiture avec un pistolet automatique sur ses genoux et le doigt sur la gachette.

« A notre arrivée à Colditz, le camp de représailles (Oflag IV-C), vers midi, le 19 janvier, nous remarquâmes l'absence du général Mesny qui n'était pas arrivé. Nous pensâmes qu'il avait été envoyé dans un autre camp, quoique ses bagages fussent dans le camion avec ceux des quatre autres généraux. Le 20 janvier au matin, le commandant Prawill, chef de l'Oflag IV-C, entra dans les chambres des généraux français et fit la déclaration suivante. Je cite :

« Je vous informe officiellement que le général Mesny a été « tué hier à Dresde en essayant de s'échapper. Il a été enterré à

«Dresde avec les honneurs militaires par un détachement de la Wehrmacht.»

Puis, s'il plaît au Tribunal, le général Buisson poursuit son récit et l'on devrait se souvenir que, lorsqu'il a écrit cette lettre, il ne connaissait pas les préparatifs du complot comme nous les connaissons aujourd'hui.

Il a écrit: «Deux faits restent inquiétants dans cette sombre tragédie: 1. Le transport du général Mesny seul (deuxième voiture). Le choix du général Vauthier, puis l'annulation de l'ordre nous semblèrent très sujet à caution, étant donné l'attitude du général qui était un volontaire pour le travail en Allemagne et dont le transfert dans un camp de représailles semblait inexplicable; 2. Le général Mesny, dont le fils aîné était dans un camp pour déportés politiques en Allemagne, m'a dit plusieurs fois au cours de nos conversations: «Si, jusqu'en 1944 j'ai toujours essayé de préparer ma fuite, j'y ai renoncé après, même si j'avais des chances de réussir. D'abord la fin de la guerre n'est qu'une question de semaines, et d'autre part et particulièrement, j'aurais beaucoup trop peur que ma fuite ne coûte la vie à mon fils aîné». Une heure avant son départ de Königstein, le 19 janvier, le général Mesny me répéta à nouveau ces paroles.»

LE PRÉSIDENT. — Docteur Laternser...

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Monsieur le Président, puis-je me permettre de mentionner ce point avant que le Dr Laternser ne commence. A la suite des preuves générales données devant les commissions et de la déclaration qu'un certain nombre d'affidavits résumés seraient présentés par certaines organisations, les Ministères Publics ont obtenu onze affidavits d'un caractère général faits par des ministres d'État, des fonctionnaires locaux et des journalistes, traitant des mêmes questions que les affidavits résumés et que la Défense soumettra. Naturellement, ils pourraient être soumis au cours des interrogatoires contradictoires au témoin pour les SA qui seront appelés, mais je suggère à la considération du Tribunal qu'étant donné la phase du Procès il serait peut-être plus commode s'ils étaient simplement fournis après que l'avocat de l'organisation aura fourni ses documents. S'il plaît au Tribunal, je donnerai des traductions allemandes à la Défense immédiatement afin qu'elle ait l'occasion de les examiner. Sinon, naturellement, je les réserverai pour les fournir au moment du contre-interrogatoire et je garderai ainsi l'effet de surprise. Monsieur le Président, j'ai pensé que c'était une procédure plus commode que de consacrer encore plus de temps à l'interrogatoire contradictoire, puisque tant de faits sont déjà connus.

Dr LATERNSEK. — Monsieur le Président, je n'ai pas compris à la traduction cette proposition de M. David Maxwell-Fyfe. Voudriez-vous le faire répéter pour que la Défense puisse prendre position éventuellement ?

LE PRÉSIDENT. — Pourriez-vous répéter ?

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Monsieur le Président, j'ai onze affidavits qui ont été faits par divers allemands, y compris des anciens ministres d'État du parti social-démocrate et d'autres partis non nazis, des fonctionnaires locaux et un propriétaire de journal. Ils traitent d'une façon générale les questions qui ont été traitées devant la commission et qui seront traitées, si je le comprends bien, dans les affidavits résumant la grande quantité d'affidavits. Je suggérais à la considération du Tribunal qu'au lieu de prendre du temps à fournir le contenu de ces affidavits au témoin des SA, Jüttner et autres, qui probablement traiteront la plupart de ces points, je les fournirai après que la Défense aura fourni ses documents. Afin que ce ne soit, en aucune façon, au préjudice de la Défense, j'ai proposé de leur donner des copies de ces affidavits en allemand immédiatement, si bien qu'ils auraient ainsi une occasion de se familiariser avec leur contenu. Le but est de garder ces documents réunis et aussi d'économiser du temps au cours de l'interrogatoire contradictoire. J'espère, Monsieur le Président, que maintenant ceci est clair.

LE PRÉSIDENT. — Cela semble au Tribunal très commode et donnera à la Défense plus de temps pour considérer ces affidavits.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. — Merci, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT. — Docteur Laternser...

Dr LATERNSEK. — Avec la permission du Tribunal, j'appelle comme premier témoin le Feldmarschall von Brauchitsch.

BRIGADIER-GENERAL TELFORD TAYLOR (Procureur adjoint pour les États-Unis). — Monsieur le Président, puis-je faire une observation avant que le témoin ne vienne ?

LE PRÉSIDENT. — Ne faites pas entrer le témoin pour le moment.

GÉNÉRAL TAYLOR. — Je voulais faire une très brève observation concernant le témoignage du témoin von Brauchitsch. Les deux autres témoins que le Dr Laternser cite, le maréchal von Manstein et le maréchal von Rundstedt, ont témoigné déjà devant les commissions sur presque toutes les questions concernant l'État-Major et le Haut Commandement. Cela ressort du résumé de leur témoignage que le Tribunal a, je crois, à sa disposition. Le cas du témoin von Brauchitsch est un peu différent. Ce témoin a signé deux affidavits que le Ministère Public a proposés au Tribunal et

qui se trouvent dans le dossier devant le Tribunal sous les numéros USA-532 et 535. Ces affidavits se rapportent exclusivement à la question de la composition et de l'organisation de l'État-Major général et du Haut Commandement. Devant la commission, le témoin von Brauchitsch n'a été contre-interrogé par le Dr Laternser que sur ces affidavits. Aucune autre question n'a été effleurée devant la commission. Je comprends maintenant que le Dr Laternser a l'intention d'interroger le témoin devant le Tribunal sur une grande variété ou du moins sur plusieurs questions autres que celles couvertes par ces affidavits. Le Ministère Public voudrait simplement signaler que si le témoin von Brauchitsch parle d'autres questions que celles couvertes par l'affidavit, il devient un témoin de la Défense. Le Ministère Public pourra mais ne sera pas obligé de l'interroger contradictoirement sur ces questions; nous proposons que si le témoin parle d'autres questions que celles qui ont été traitées amplement par Manstein et Rundstedt, il serait tout à fait correct et plus rapide de restreindre simplement von Brauchitsch aux questions des affidavits, à moins qu'on ait l'intention, comme je l'ai dit, qu'il ne discute de questions qui ne seront pas couvertes par Manstein et Rundstedt.

Dr LATERNSER. — Monsieur le Président...

LE PRÉSIDENT. — Docteur Laternser, le Tribunal voudrait que vous continuiez et que vous interrogiez le témoin von Brauchitsch, et nous espérons que si son témoignage couvre le même sujet que les deux autres témoins, ce sera aussi bref que possible.

Dr LATERNSER. — J'appelle donc comme premier témoin le Feldmarschall von Brauchitsch.

(Le témoin gagne la barre.)

LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous nous donner votre nom en entier, je vous prie?... Est-ce que vous m'entendez maintenant?

TÉMOIN WALTER VON BRAUCHITSCH. — Oui, j'entends maintenant. Je m'appelle Walter von Brauchitsch.

LE PRÉSIDENT. — Répétez ce serment après moi: «Je jure devant Dieu tout puissant et omniscient, que je dirai la pure vérité et que je ne cèlerai ni n'ajouterai rien».

(Le témoin répète le serment.)

Vous pouvez vous asseoir.

Dr LATERNSER. — Monsieur le Feldmarschall, quelles fonctions occupiez-vous en dernier lieu?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Commandant en chef de l'Armée.

Dr LATERNSEK. — Pendant quelle période avez-vous été Commandant en chef de l'Armée?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — De 1938 à 1941.

Dr LATERNSEK. — Le 4 février 1938, vous êtes devenu le successeur du général von Fritsch comme Commandant en chef de l'Armée. Est-ce que Fritsch, lors de votre prise de fonctions, vous a informé des intentions exprimées par Hitler à la conférence du 5 novembre 1937?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Non.

Dr LATERNSEK. — Hitler vous a-t-il informé personnellement de ses intentions?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Non.

Dr LATERNSEK. — Ou bien est-ce que le général Beck, l'ancien chef de l'État-Major général de l'Armée, vous aurait donné des informations à ce sujet?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Non plus.

Dr LATERNSEK. — Si de tels plans existaient, lors de votre entrée en fonctions comme Commandant en chef de l'Armée, vous auriez dû être informé, n'est-ce pas?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — A mon avis, certainement.

Dr LATERNSEK. — Quand avez-vous eu connaissance de la conférence du 5 novembre 1937?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Seulement ici à Nuremberg.

Dr LATERNSEK. — Vous, en tant que Commandant en chef de l'Armée, avez-vous été entendu par Hitler avant l'occupation de l'Autriche?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Non.

Dr LATERNSEK. — Y avait-il un plan pour une intervention militaire contre l'Autriche?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Non. Tout au moins je n'en sais rien.

Dr LATERNSEK. — Est-ce que cette attaque a été une surprise pour vous?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Ce fut absolument surprenant pour moi. Je n'ai pas été, comme l'indique le témoin Gisevius, rappelé d'une réunion à laquelle j'assistais. Je n'étais même pas à Berlin, mais je me trouvais en voyage de service. Ce n'est qu'après mon retour que j'ai eu connaissance des ordonnances et des ordres donnés.

Dr LATERNSEK. — N'aviez-vous pas de soupçons à ce moment?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Je craignais la lutte fratricide et je craignais l'extension du conflit à la suite de cette intervention.

Dr LATERNSER. — Est-ce que Papen, à la Chancellerie du Reich, dans la journée du 11 mars 1938, ne vous a pas rencontré et félicité après que l'ordre d'invasion eut été retiré ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — L'annulation de cet ordre me paraissait très favorable. Je me trouvais à la Chancellerie du Reich et il est parfaitement possible que Papen m'ait félicité à cette occasion.

Dr LATERNSER. — Est-ce qu'avant l'occupation du pays des Sudètes, on vous a entendu au sujet des questions politiques ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Non, jamais.

Dr LATERNSER. — Est-ce que, dans ce cas, il y avait un projet pour une intervention militaire ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Pour l'Autriche ?

Dr LATERNSER. — Non, avant l'occupation de la région des Sudètes.

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Non, pas non plus.

Dr LATERNSER. — N'avez-vous pas, avant la fin de l'occupation du pays des Sudètes, prié le Feldmarschall Keitel de faire valoir toute son influence pour que les lignes de démarcation prévues ne soient en aucune façon dépassées ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Cela est exact.

Dr LATERNSER. — Le témoin Gisevius a déclaré ici que le général Beck, depuis mai 1936, n'aurait plus dirigé les services du chef de l'État-Major général. Est-ce exact ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — C'est une erreur. Le général Beck, jusqu'au 1^{er} septembre 1938, a rempli complètement les fonctions de chef de l'État-Major général.

Dr LATERNSER. — Le général Beck a fait un mémorandum qui a déjà été discuté ici et, pour cette raison, je ne voudrais pas entrer dans les détails. Dans ce mémorandum, il s'exprime contre l'occupation des Sudètes et a attiré l'attention sur le danger d'une guerre sur deux fronts. Qu'avez-vous fait de ce mémorandum ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — J'avais des doutes très sérieux en ce qui concernait une politique appuyée par des mesures militaires. Le général Beck avait établi un mémorandum où brièvement, il arrivait du point de vue militaire au résultat suivant qu'une guerre au cœur même de l'Europe amènerait un conflit mondial. Comme j'estimais ses idées d'une importance tout à fait

fondamentale, je saisis l'occasion afin de les exposer aux généraux commandants en chef? Je les avais convoqués à Berlin pour une autre raison — il s'agissait d'une conférence sur des questions intérieures de l'Armée —. A la suite de cette conférence, je leur ai demandé individuellement leur opinion et nous avons été unanimes pour approuver ces idées. Ce memorandum fut, après cela, remis à Hitler. Il y eut une discussion très vive où il me dit en substance, entre autres choses, qu'il savait très bien lui-même ce qu'il aurait à faire.

Dr LATERNSEK. — Quand était-ce à peu près?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — C'était fin juillet, dans la deuxième moitié de juillet 1938.

Dr LATERNSEK. — A quel propos le colonel général Adam a-t-il dû démissionner?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — En août, il y avait eu une conférence chez le Führer avec des officiers d'État-Major qu'il avait convoqués. A cette occasion, le chef d'État-Major du général Adam qui, à cette époque, était commandant de groupe de Wiesbaden, avait exprimé des idées similaires à celles du memorandum. Il s'était référé à son Commandant en chef. C'était la première occasion pour son limogeage, mais ce n'est qu'en octobre 1938 que cette démission eut lieu, après une conférence du général Adam. Il s'agissait d'une visite des fortifications de l'Ouest au cours de laquelle le général Adam avait donné son opinion personnelle.

Dr LATERNSEK. — Quels préparatifs militaires avez-vous ordonnés avant l'occupation de la Tchécoslovaquie?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — De ma part, il n'y eut aucun ordre qui fût promulgué. Hitler avait ordonné que les troupes des régions militaires environnantes fussent mises en alerte renforcée.

Dr LATERNSEK. — Y avait-il un plan militaire pour l'occupation de la Tchécoslovaquie?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Il n'a jamais existé de plan. On a seulement exécuté les ordres que Hitler a donnés plus tard.

Dr LATERNSEK. — La situation devenait peu à peu plus critique. Est-ce qu'au cours de l'année 1939, vous avez attiré l'attention de Hitler sur les dangers d'une guerre?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — C'est en raison des instructions données dans la question polonaise. J'avais des inquiétudes très graves que, contre la volonté de Hitler et du peuple allemand, nous puissions être entraînés dans une guerre. Pour cette raison, en juillet 1939, lors d'un rapport à Hitler, seul, j'ai à nouveau attiré l'attention sur le memorandum. J'ai en outre exprimé que Hitler

mettait en danger toutes les conquêtes qu'il avait obtenues pacifiquement. Hitler n'admit aucune discussion, comme d'habitude, mais il me répondit tout simplement: «C'est là une affaire de la direction politique qui ne vous regarde pas».

Dr LATERNER. — Est-ce qu'à cette époque vous n'aviez pas eu également une conversation avec le chef d'État-Major des SA d'alors, Lutze?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Je me suis entretenu avec le chef d'État-Major des SA et, lors de cette conversation, j'ai exprimé les mêmes inquiétudes que je viens de dire à l'instant et que je n'ai pas besoin de répéter. Le chef d'État-Major Lutze était de mon avis. Je lui avais parlé dans l'espoir que lui, à l'occasion, exprimerait cette opinion en face du Führer.

Dr LATERNER. — Monsieur le Feldmarschall, à cette époque de tension, aviez-vous des contacts avec le ministère des Affaires étrangères?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Non, car le ministère des Affaires étrangères avait interdit d'informer le Commandement en chef de l'Armée.

Dr LATERNER. — Avec d'autres services politiques?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Non plus.

Dr LATERNER. — La conférence du 23 mai 1939 est particulièrement importante. Est-ce qu'à cette époque vous avez eu l'impression que la guerre était une chose résolue?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Non, il y a eu toute une série de circonstances et de faits qui m'ont donné l'impression qu'il ne s'agissait pas d'une intention belliqueuse. Puis-je souligner que, depuis l'automne 1938, il y avait des pourparlers avec la Pologne afin d'éliminer les questions en suspens? Hitler, au Reichstag, avait fait un discours à ce sujet. Il avait exprimé à cette occasion que c'était la seule question qui restait à éclaircir. Il avait exprimé auparavant que le développement de la Wehrmacht ne servait qu'à la défense du pays.

Fin décembre 1938 ou dans les premiers jours de janvier 1939, le Commandement en chef de l'Armée de terre avait reçu l'ordre suivant du Commandant en chef de la Wehrmacht: «Jusqu'en 1945, l'Armée devait exécuter le plan de développement tel que prévu. Tout préparatif d'invasion quelconque ou d'opération belliqueuse était interdit. Lors de la conférence du 23 mai 1939, Hitler disait textuellement: «Il faudrait bien que je sois idiot si, à cause de la Pologne, je me laissais entraîner dans une guerre comme les incapables de 1914». Il ordonnait en outre que le réarmement devait se faire dans les limites du temps prévu, c'est-à-dire jusqu'en 1942

ou 1943. Cela faisait suite à l'ordre que j'avais reçu au début de l'année. Finalement, il ordonna que des commissions devaient examiner les autres problèmes en cours. Tous ces faits étaient pour moi la preuve précise que, dans le cas de la Pologne, il ne s'agissait que d'une politique soutenue par des mesures militaires.

Dr LATERNSEK. — Est-ce que, lors de cette conférence du 23 mai dont vous venez de parler à l'instant, vous avez exposé des objections quelconques ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Ce n'était pas une conférence, c'était une harangue du Führer adressée à ses subordonnés convoqués. Il n'y a pas eu de discussion.

Dr LATERNSEK. — Monsieur le Feldmarschall, je crois que vous m'avez mal compris.

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Non, je ne vous ai pas mal compris.

Dr LATERNSEK. — Je vous demande maintenant si, à la conférence du 23 mai, vous avez exprimé des objections quelconques ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Ce que je vous ai dit est exact.

Dr LATERNSEK. — Est-ce que, jusqu'à ce moment — mai 1939 — on avait élaboré un projet d'attaque contre la Pologne ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Non, jamais.

Dr LATERNSEK. — Est-ce que le 22 août 1939 vous aviez encore l'espoir qu'il n'y aurait pas de guerre ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Les raisons que je viens de citer restèrent inchangées. Il s'y ajoutait que le traité commercial avec l'Union Soviétique, à mon avis, inciterait la Pologne à recourir à des pourparlers. En outre, l'isolement dont Hitler avait parlé amènerait également, comme je le croyais, la Pologne à traiter. Mais ce qui était décisif, c'est que Hitler avait expressément dit que les pourparlers avec la Pologne continuaient.

Dr LATERNSEK. — Mais quel était le but de cette harangue du 22 août, tel que vous l'avez vu ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — A mon avis, cette conférence était d'abord une suite des représentations que j'avais faites devant Hitler. En second lieu, toujours à mon avis, l'intention de Hitler était d'obtenir et de renforcer chez les chefs convoqués la confiance dans sa politique et de les convaincre de la justesse de ses intentions.

LE PRÉSIDENT. — L'audience est levée.

(L'audience est suspendue jusqu'à 14 heures.)

Audience de l'après-midi.

(Le témoin von Brauchitsch est à la barre.)

L'HUISSIER AUDIENCIER. — Plaise au Tribunal. L'accusé Hess n'assistera pas à l'audience.

Dr LATERNSEER. — Monsieur le maréchal, ce matin, nous en étions restés à l'état de tension qui a précédé les hostilités. Le 25 août 1939, le premier ordre d'entrée en campagne a été rapporté. Est-ce que Hitler, à cette époque, vous a informé que les négociations avaient été reprises ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Il m'a donné personnellement l'ordre d'arrêter la concentration des troupes, et me dit à cette occasion que les négociations avec la Pologne étaient en train.

Dr LATERNSEER. — En opposition avec les occupations antérieures de territoires étrangers, les préparatifs qui ont précédé la campagne de Pologne visaient nettement le cas de guerre. Est-ce que cette circonstance ne vous a pas amené à conclure que la guerre était désormais inévitable ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Non, et ceci pour les raisons suivantes : après la crise des Sudètes, Hitler avait entendu dire par chacun des chefs militaires que les préparatifs n'avaient pas été pris au sérieux, parce que ces préparatifs ne correspondaient pas aux difficultés de la tâche. Mais il va de soi que si, au cours de négociations politiques, l'on veut exercer une pression par des moyens militaires, ceux-ci doivent éveiller une impression absolue de sérieux aussi bien chez le partenaire que chez les propres négociateurs. C'est pour cette raison que, dans le cas de la Pologne, Hitler avait insisté avec énergie pour que les préparatifs soient considérés comme sérieux. Il faut aussi ajouter ceci : c'est que, sur l'ordre de Hitler, on avait établi un tableau chronologique, sur lequel chacune des phases avait été exactement fixée. On ne pouvait entamer une nouvelle phase que sur son ordre. Cela me confirmait également qu'il voulait adapter les préparatifs à la marche des négociations politiques.

Dr LATERNSEER. — Saviez-vous, au début de la campagne de Pologne, qu'un accord avait été conclu avec l'Union Soviétique quant à l'établissement d'une ligne de démarcation ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Non, je n'en avais aucune idée.

Dr LATERNSEER. — Les opérations militaires terminées, vous aviez prévu une administration militaire en Pologne. Pourquoi ce projet n'a-t-il pas été réalisé ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Le Haut Commandement avait fait des préparatifs et donné des instructions tendant à ce que la

pacification du territoire occupé fût accomplie dans le plus bref délai. Au début d'octobre, j'entendis parler d'empiètements sur les Polonais commis par des personnalités qui n'appartenaient pas à l'Armée. J'en avisai le Haut Commandement et saisis la première occasion d'en conférer moi-même avec Hitler. Je le priai de faire en sorte qu'une telle manière de faire cessât, une fois pour toutes. Hitler ne s'y prêta pas. Frank avait été prévu dès l'origine comme Commissaire civil auprès du Gouverneur militaire de Pologne. Dans la seconde quinzaine d'octobre, Frank fut chargé de toute l'administration. L'Armée céda ses pouvoirs.

Dr LATERNSEER. — Après la campagne de Pologne, n'y eut-il pas de frictions entre l'OKH et Hitler? Quels en furent les motifs?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Il y avait de continuel conflits avec la direction du Parti. Ils avaient pour cause les sujets les plus divers. Les énumérer tous conduirait trop loin. Je n'en citerai que trois. L'un fut le ministère spirituel, que je tenais à maintenir à tout prix dans l'Armée. Le second, ce fut l'influence que revendiquait la direction du Parti sur la question des plaintes. Le troisième fut le décret du Reichsführer SS Himmler relatif à la question du mariage et des femmes, auquel je répliquai par un décret à l'Armée.

Dr LATERNSEER. — Quelques questions maintenant concernant l'époque qui a précédé l'offensive contre les puissances occidentales. Cette offensive avait-elle été prévue par le Haut Commandement en liaison avec la campagne de Pologne?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — En aucune manière une offensive n'avait été prévue. En vertu de l'ordre déjà mentionné, tous préparatifs avaient été interdits. En conséquence, aucune mesure spéciale n'avait été prévue pour l'offensive. Toutes les ordonnances adressées après la campagne de Pologne aux troupes en marche vers l'Ouest étaient de caractère purement défensif.

Dr LATERNSEER. — De qui est venu ensuite le projet d'attaquer?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Le 27 septembre 1939, Hitler fit connaître sa décision d'attaquer à l'Ouest et ordonna d'entreprendre les préparatifs nécessaires qui devaient être terminés pour le 12 novembre.

Dr LATERNSEER. — Quelle position avez-vous prise et quelle a été celle de l'OKW vis-à-vis de ce projet?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — L'Angleterre et la France avaient déclaré la guerre à l'Allemagne. Ces deux puissances n'avaient pas su utiliser, en septembre, l'instant le plus critique pour l'Allemagne. C'est pourquoi, personnellement, j'éprouvais des doutes, alors que le front de l'Ouest était chaque jour renforcé quant à une offensive de leur part. Je croyais, après l'accueil fait

à Chamberlain à Londres et à Daladier à Paris, après l'accord de Munich, que les deux peuples étaient peu enclins à faire la guerre. Quant aux violations de la neutralité déjà commises par les Alliés, je croyais qu'aux yeux du monde elles n'auraient pas une si grande importance. Depuis 1914, les conséquences d'une violation de neutralité m'étaient restées incrustées dans la mémoire. Selon moi, dans ce cas également, la répercussion toucherait celui qui franchirait vraiment la frontière avec des forces importantes. Au Haut Commandement, nous avons très soigneusement examiné la question, à savoir d'abord, si, en raison des opérations sur terre, il était indispensable de franchir la frontière. Nous étions parvenus à acquérir cette conviction que ce n'était pas le cas, mais que, si toutefois cela était nécessaire, nous riposterions.

Dr LATERNSEER. — Avez-vous attiré l'attention de Hitler sur le fait qu'une offensive à l'Ouest entraînerait la participation du Luxembourg, de la Belgique et de la Hollande ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — J'ai profité de la première occasion que j'ai eue de parler seul à seul à Hitler pour lui dire mon opinion. Il n'accepta aucune discussion et en resta à sa façon de voir.

Dr LATERNSEER. — Est-ce que vous avez tenté d'empêcher l'offensive à l'Ouest ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Alors, comme précédemment, j'étais persuadé qu'il devait être possible, politiquement parlant, d'éviter cette guerre. J'estimais que c'était une folie que l'Europe voulût se déchirer une fois de plus au lieu d'entreprendre, paisiblement et en commun, une laborieuse évolution. La Wehrmacht agissait selon l'axiome *Si vis pacem para bellum*. Le militaire allemand, de tout grade, avait été éduqué dans l'idée de défendre et de protéger sa patrie. Il ne pensait ni à des guerres de conquête, ni à l'extension de la domination allemande sur d'autres peuples. Il était pour moi évident que la question, en son entier, pouvait être clarifiée par la voie diplomatique, pour peu qu'une volonté sérieuse y présidât. Mais toute évolution politique demande du temps, et il m'importait uniquement de gagner le temps nécessaire à ces négociations politiques sur lesquelles je n'avais personnellement aucune influence.

C'est pourquoi, le 5 novembre 1939, je sollicitai une audience auprès du Führer. N'étant plus en mesure de faire valoir des arguments politiques, je dus me borner à des raisons purement militaires en invoquant l'état de l'Armée. Tout d'abord, Hitler m'écouta avec calme. Puis il eut un accès de fureur. Toute conversation étant devenue impossible, je partis. Le soir même arriva l'ordre d'attaquer le 12 novembre. Cet ordre fut suspendu le 7.

Dr LATERNSEK. — N'avez-vous pas même pris prétexte du mauvais temps pour retarder la date?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — J'ai fait valoir que, si vraiment nous devions entrer en campagne, cela, en raison des grosses difficultés provenant de la nature du terrain, ne pourrait être possible que par une longue période de beau temps et, qu'avant tout, l'intervention de l'aviation dépendait de cette condition.

Dr LATERNSEK. — Après l'allocution de Hitler aux généraux le 23 novembre 1939, vous avez, ainsi que cela a été fréquemment débattu ici, offert votre démission. Comment cela se produisit-il?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Le 23 novembre au soir, je reçus l'ordre de me rendre auprès du Führer. Au cours d'un long entretien, seul à seul, il renouvela les mêmes reproches contre l'Armée. Au cours de cet entretien, je lui offris ma démission. Il la refusa en disant que je devais remplir mon devoir comme tout soldat. Ces événements ont provoqué une blessure, qui a été pansée, mais qui n'a jamais guéri.

Dr LATERNSEK. — Dans quelle mesure, en tant que Commandant en chef de l'Armée, avez-vous participé à la décision d'occuper la Norvège et le Danemark?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — D'aucune façon.

Dr LATERNSEK. — Avez-vous participé à la préparation et à l'exécution?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Non.

Dr LATERNSEK. — Puis vint la campagne de l'Ouest. De quelle nature étaient alors vos rapports avec Hitler?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Comme je l'ai déjà dit, ils étaient difficiles. Au cours de la campagne de l'Ouest, il se produisit une suite de différends plus ou moins graves. Je n'en citerai qu'un. Il concerne l'arrêt des blindés allemands devant Dunkerque, qui fut la cause de graves différends et dissentiments. Le résultat en fut que la majeure partie des effectifs du corps expéditionnaire anglais put repasser le canal.

Dr LATERNSEK. — Est-ce que, la campagne terminée, l'OKH a prescrit ou proposé des mesures de démobilisation?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Deux mesures ont été alors prises. Une commission de démobilisation fut constituée; en outre, il a été demandé à un certain nombre de généraux si, après conclusion de la paix, ils avaient le désir de rester dans l'Armée.

Dr LATERNSEK. — Quelle a été votre coopération aux décisions d'attaquer en Grèce et en Yougoslavie?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Je n'ai coopéré en aucune manière à ces décisions. Lorsque je fus prié, avec le général Halder, chef de l'État-Major général, de me rendre auprès du Führer, il nous reçut avec ces mots : « Je me suis décidé à abattre la Yougoslavie ». Et il exposa alors les motifs de sa décision qui, je crois, sont déjà connus ici.

Dr LATERNSEER. — Y avait-il déjà un plan d'attaque de la Grèce et de la Yougoslavie ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Non, ni un plan, ni des préparatifs quelconques, pas même de cartes.

Dr LATERNSEER. — Et d'où deviez-vous faire venir toutes les divisions ? De toutes les parties de l'Allemagne ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — De toutes les parties de l'Allemagne et des territoires occupés.

Dr LATERNSEER. — Est-ce que l'affirmation du général von Paulus est exacte, selon laquelle l'occupation des Balkans était une condition préalable de l'attaque contre l'Union Soviétique ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — C'est une erreur du maréchal von Paulus. La question yougoslave était une conséquence absolue de la révolution, car la Yougoslavie venait seulement d'accéder à la Triple Alliance, et elle était aussi une conséquence du débarquement des Anglais en Grèce et de la situation catastrophique des Italiens en Albanie.

Dr LATERNSEER. — Maintenant, passons à la campagne de l'Est. Quelle était votre position vis-à-vis du traité de commerce avec l'Union Soviétique ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Nous avons salué avec joie le traité de commerce avec l'Union Soviétique en septembre 1939. Nous y voyions la condition préalable de l'achèvement, désormais, d'une période de méfiance, et la possibilité pour l'Allemagne de pouvoir dès lors reprendre le rôle qui lui incombait, de reconstituer un pont au cœur de l'Europe.

Dr LATERNSEER. — Est-ce qu'un chef militaire quelconque a suggéré l'attaque contre l'Union Soviétique ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Non, jamais.

Dr LATERNSEER. — Quand Hitler vous a-t-il parlé pour la première fois de la possibilité d'une guerre contre l'Union Soviétique ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — En août 1940, il me fit la remarque qu'il craignait que l'attitude de la Russie ne se modifiât. A la suite de cela, j'ai conféré avec le chef de l'État-Major général et je lui ai dit que nous devions nous procurer les pièces nécessaires, car, jusque-là, nous n'avions encore rien fait à cet égard.

Dr LATERNER. — Y avait-il des cartes ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Ni cartes, ni quoi que ce soit d'autre. En septembre, Hitler ordonna alors que la question de la Russie fût examinée. A mon avis, aucune décision n'avait été prise en vue de l'exécution ; en tout cas on ne l'exprima pas. Tous les travaux consistaient en mesures de précaution ou de préparatifs, prises par l'État-Major général, telles qu'on doit les prendre dans des cas semblables.

Dr LATERNER. — Est-ce que le déplacement de quelques divisions dans le Gouvernement Général, ordonné par vous, était en relation avec le début de la campagne de Russie, ou bien quelles raisons étaient valables pour ce transfert ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Le déplacement des divisions avait été déjà opéré auparavant ; il avait un tout autre motif. La sécurité à la ligne de démarcation germano-russe en Pologne était surtout assurée par des douaniers, qui avaient constaté de nombreux passages clandestins de la frontière. Le cordon douanier fut réclamé d'urgence ailleurs. Les SS avaient l'intention de se charger de cette protection du service des douanes et c'est pour quoi ils voulaient placer de nouvelles unités. Mais c'est ce que j'ai voulu éviter et c'est pour cette raison que le transfert de divisions vers la frontière de l'Est fut demandé à Hitler. A cela s'ajoutait notre désir de débarrasser la France des nombreuses divisions qui s'y trouvaient.

Dr LATERNER. — Est-ce que, lors de la conférence du 3 février 1941, le Haut Commandement a présenté des objections contre une guerre avec l'Union soviétique ? (*Au Tribunal.*) Je me réfère à ce sujet au document PS-872 (US-134), Monsieur le Président.

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — D'après les explications de Hitler, il s'agissait, dans le cas de la Russie, si toutefois guerre il devait y avoir, d'une guerre préventive. Dans la discussion, je me suis borné aux appréhensions d'ordre purement militaire. Le général Halder et moi avons traité trois sujets. L'un était l'étendue du territoire russe qu'on ne peut franchir avec le moteur seul. Le second, le chiffre élevé de la population et, par là, le grand nombre de réserves sélectionnées et permanentes, le niveau totalement différent de l'instruction, et le comportement tout autre de la population, en comparaison avec les années 1914-1918, ce dont j'ai pu moi-même me convaincre lorsqu'en 1931, je fus l'hôte de l'Armée rouge. Enfin, le troisième objet de nos délibérations concerna le potentiel d'armement, très élevé, de la Russie. D'après nos estimations, la Russie disposait alors de plus de 10.000 blindés, en chiffres ronds. Hitler avait bien dû s'occuper déjà de ces questions, car il y répliqua immédiatement et réfuta les deux premiers points en

disant que la domination des Soviets était tellement impopulaire parmi les peuples russes qu'elle s'effondrerait. Il suffirait que les premiers succès fussent écrasants. Quant au troisième point, celui de l'armement, il exposa, à l'aide d'un volumineux matériel de statistiques, qu'il savait, comme toujours, par cœur, que l'équipement de la Russie ne pouvait atteindre le niveau que nous conjecturons et que nous manquions de bases précises pour établir notre appréciation.

Dr LATERNSEK. — Ainsi donc, Hitler n'a tenu aucun compte des objections que vous lui aviez présentées ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Il s'est opposé à toute autre explication ou discussion.

Dr LATERNSEK. — Quand avez-vous alors informé les commandants en chef des groupes d'armées et des armées sous vos ordres, des projets concernant la Russie ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Le 18 décembre 1940, l'ordre avait été émis par le Haut Commandement. Par la suite, fin décembre, les premières instructions sont parvenues aux groupes d'armées.

Dr LATERNSEK. — Quelle tournure ont pris vos relations avec Hitler pendant la campagne de Russie ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Pendant la campagne de Russie, les difficultés s'amoncelèrent. Parmi tous ces événements, je n'en citerai que deux. L'Armée avait, dans les territoires qu'elle occupait, remis les églises à la disposition de la population, dans la mesure où elle le souhaitait. Les ecclésiastiques allemands, sur le désir de la population, avaient fréquemment rempli leur office. Cela fut interdit par Hitler. Il en résulta dès lors un spectacle étrange : ce fut de voir les aumôniers des divisions hongroises, bulgares, roumaines, italiennes, remplir leurs fonctions, alors que les aumôniers allemands restaient inactifs.

La deuxième et grave question fut celle relative à la conduite des opérations. Dès l'instant où l'on avait commencé la guerre, il fallait créer, cette année même, les conditions préalables nécessaires pour la continuer l'année suivante. Selon moi, et de l'avis du Haut Commandement, c'était tout l'espace autour de Moscou qui jouait le principal rôle, et non la ville même. Tout le réseau des communications y converge. Cela présentait, en conséquence, la condition préalable nécessaire à l'emplacement et à la répartition des réserves principales. Là se trouvaient aussi de nombreux établissements industriels, qui auraient facilité l'équipement de ces diverses unités. C'est pourquoi le Haut Commandement était d'avis que, la ligne Dniéper-Smolensk-lac Peïpous une fois atteinte, il fallait s'emparer de tout le territoire de Moscou. Hitler avait des

vues différentes. Il attachait une importance décisive à Leningrad et préconisait ensuite l'offensive à Kiev. C'est lui qui en décida. Plus tard, c'était trop tard. L'offensive contre la région de Moscou échoua à cause du mauvais temps.

Dr LATERNSEER. — En ce qui concerne la campagne de l'Est, je voudrais éclaircir quelques points relatifs à la subordination. Avez-vous eu connaissance de ce qu'une conférence avait eu lieu entre le Generalquartiermeister de l'Armée, le général Wagner, et Heydrich, au sujet des Einsatzgruppen ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — J'ai été informé qu'une conférence avait eu lieu entre le général Wagner et le chef du central SS Heydrich. Conformément à l'ordre du Haut Commandement, cette conférence avait pour but de régler les questions nécessaires pour fixer des modalités de l'intégration, ordonnée par Hitler, des commandos dans la zone des armées. Il m'a été communiqué, qu'il s'agissait des questions relatives au passage de la frontière, à l'approvisionnement et à la priorité sur les routes. On ne m'en a pas dit davantage. J'ignore si d'autres questions ont été agitées. Mais il ne pouvait tout au plus s'agir que de la question de savoir, peut-être, si de tels commandos du front devaient être intégrés, d'une façon ou d'une autre, dans la zone de combat, et passer sous le commandement du chef local. Toutes les ordonnances destinées à ces commandos émanaient, suivant les ordres reçus, du Reichsführer SS. Sur le désir de l'Armée, des commandos de liaison avaient été détachés aux groupes d'armées et aux armées. Celles-ci étaient seulement tenues d'informer ces commandos de la direction et du but des opérations, autant que cela les regardait. Dans l'ordre du Haut Commandement de la Wehrmacht, il était mentionné, en ce qui concernait le but et les missions de ces unités : « Il est prévu de transformer aussitôt que possible les territoires occupés en États politiques ». C'est en vue de préparer ces mesures que ces commandos ont été institués. Rien d'autre n'a été porté à la connaissance de l'OKH.

Dr LATERNSEER. — Le général Wagner vous a-t-il informé que ces Einsatzgruppen devaient procéder à des exécutions en masse ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Non.

Dr LATERNSEER. — Le témoin SS Führer Schellenberg a été entendu et a prétendu qu'il était convaincu que l'OKH avait eu connaissance de ces exécutions et qu'il en a informé les commandants en chef par la voie hiérarchique. Cette conviction du témoin Schellenberg est-elle juste ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Il parle d'une conviction, non d'une certitude, et cette conviction est erronée.

Dr LATERNSEK. — De quelle façon a été établie la subordination ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — La subordination de ces commandos, ainsi que cela a déjà été mentionné, était réglée de telle sorte qu'ils recevaient tous les ordres du Reichsführer SS seul. Ils n'étaient soumis à l'autorité de l'Armée en aucune façon.

Dr LATERNSEK. — Mais pour l'approvisionnement, ils dépendaient d'elle ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Non plus ; ils avaient ordre de toucher leurs approvisionnements de l'Armée pour cette raison qu'il n'y avait pas d'autre moyen pour le ravitaillement et le carburant.

Dr LATERNSEK. — Avez-vous reçu des rapports de service de ces Einsatzgruppen ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Non.

Dr LATERNSEK. — Il y aurait lieu encore d'élucider la subordination des Waffen SS. Dans quelles conditions une division de Waffen SS dépendait-elle de l'Armée ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Une division de Waffen SS ne relevait de l'Armée qu'au point de vue technique. Elle ne dépendait de l'Armée ni disciplinairement, ni judiciairement. L'Armée n'avait aucune influence sur l'avancement et la destitution du personnel.

Dr LATERNSEK. — De qui relevait une division de Waffen SS lorsqu'elle ne participait pas à une mission tactique, ni à la lutte, et qu'elle se trouvait hors du théâtre des opérations ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — En tout cas, pas de l'Armée. Elle dépendait du Waffenführer SS ou de l'OKW.

Dr LATERNSEK. — Et quand elle était à l'intérieur du Reich ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Elle relevait alors du Reichsführer.

Dr LATERNSEK. — Était-ce le budget de la Wehrmacht qui finançait les dépenses des Waffen SS ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Certainement pas le budget de l'Armée.

Dr LATERNSEK. — Encore moins ceux de l'Aviation et de la Marine ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Aussi peu, je crois. Autant que je sache les SS avaient non seulement leur propre budget, mais aussi leur propre service d'armement, leur service d'habillement, leur administration, etc.

Dr LATERNSEK. — Il n'y avait donc pour les divisions de Waffen SS une liaison étroite et tactique que lorsqu'elles étaient au combat ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Elles ne relevaient de l'Armée qu'au moment où elles étaient engagées sur le terrain des opérations, ou bien lorsqu'elles étaient tenues d'assurer des transports.

Dr LATERNSEK. — Serait-ce une comparaison exacte que de dire par exemple qu'entre une division de Waffen SS et l'Armée, la liaison était aussi peu étroite que lorsque l'on plaçait sous les ordres de l'Armée, pour le combat, une division italienne ou espagnole ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — C'est une comparaison valable.

Dr LATERNSEK. — Quelle était, avant tout, la nature des relations entre les chefs des Waffen SS et ceux de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation ? L'harmonie régnait-elle ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Pendant la lutte, oui. Autrement, il y avait peu de contact.

Dr LATERNSEK. — Monsieur le maréchal, pouvez-vous décrire les circonstances exactes dans lesquelles Hitler a donné l'ordre des commissaires ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — En mars 1941, Hitler avait convoqué les chefs militaires. Au cours d'une longue allocution, il leur exposa à nouveau les motifs de son appréciation quant à la conduite à tenir vis-à-vis de la Russie. Il précisa qu'il s'agissait d'une lutte de caractère idéologique et qu'il n'y avait pas lieu de la faire selon les méthodes chevaleresques usuelles dans l'Armée. Il savait que les officiers ne pouvaient adopter cette façon de voir, mais il exigeait absolument que les ordres émanant de lui fussent exécutés. C'est à cette occasion qu'il donna l'ordre relatif au traitement des commissaires.

Dr LATERNSEK. — Qu'avez-vous fait pour déjouer l'exécution de cet ordre et juguler les excès des troupes en Russie ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — La conférence terminée, Hitler une fois parti, quelques-uns des commandants en chef sont venus me trouver. Je me souviens, en particulier, des commandants des trois groupes d'armées, les maréchaux von Rundstedt, von Bock et von Leeb, ainsi que d'un certain nombre de chefs d'armée, qui vinrent chez moi et qui, en termes énergiques, condamnèrent une telle façon de faire la guerre qu'ils jugeaient inadmissible. Je leur ai donné raison et les ai assurés que, de la

part du Haut Commandement, aucun ordre de ce genre ne serait émis et que j'allais réfléchir aux moyens d'y parvenir.

Entre temps, j'avais suffisamment appris à connaître Hitler pour savoir que, lorsqu'il avait pris une décision et qu'il l'avait exposée publiquement, c'est-à-dire devant des chefs militaires comme c'était alors le cas, il était impossible de le faire reculer à aucun prix. C'est pour cette raison que j'ai diffusé un ordre sur le maintien de la discipline.

Dr LATERNSEER. — Quel fut à peu près le mot à mot de cet ordre ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Je ne peux plus en donner le mot à mot. En bref, il disait à peu près ceci : « La discipline devra être maintenue dans l'Armée avec la plus grande rigueur, suivant les tendances et les règles habituelles observées jusqu'ici. L'attitude envers la population devra être des plus correctes. Tout écart devra être réprimé rigoureusement ».

Dr LATERNSEER. — Est-ce qu'un net refus ou la menace de votre démission aurait eu un succès quelconque auprès de Hitler ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Ainsi que je l'ai expliqué auparavant, non.

Dr LATERNSEER. — Encore une question à propos de la campagne de l'Est. Est-ce que l'Armée allemande, en 1941, au cours de son avance en Russie, a constaté des destructions considérables commises par l'Armée russe en retraite ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — L'aspect a répondu à notre attente. Depuis cent ans déjà, on savait à quoi s'en tenir quant à la façon barbare de procéder des Russes à cet égard, dans leur propre pays. Nous avons trouvé les ponts et les voies détruits, les usines électriques détruites, des installations industrielles en ruines, en quantité. Les mines du Donetz étaient dans un état tel que, malgré nos efforts de plusieurs mois, elles purent à peine être utilisées par nous. Dans les villes, nous nous sommes heurtés à des commandos spéciaux de jeunes troupes russes qui avaient partiellement rempli leur mission de mettre le feu aux localités. A Kiev et en d'autres lieux, nous avons rencontré des mines à retardement qui nous ont causé des pertes considérables.

Dr LATERNSEER. — Est-ce qu'auparavant vous avez appris l'entrée en guerre de l'Italie et la déclaration de la guerre de l'Amérique ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Non. Nous avons regretté l'une et l'autre au plus haut point.

Dr LATERNSEER. — Avez-vous eu connaissance des conventions militaires avec le Japon ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Je ne les connais pas encore aujourd'hui.

Dr LATERNSEER. — Les procès-verbaux d'audition du témoin Gisevius vous sont connus depuis que je vous les ai donnés à parcourir. Connaissez-vous le témoin Gisevius ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — J'ai appris l'existence de M. Gisevius pour la première fois par un journal d'avril 1946, qui annonçait qu'il comparaitrait ici en qualité de témoin. J'aurais passé outre si le nom ne m'avait frappé, qui ne m'était pas inconnu, car un Dr Gisevius était le médecin de notre famille vers 1890.

Dr LATERNSEER. — Le témoin a donné des détails précis sur votre personne et spécialement sur le fait qu'il aurait parlé avec vous d'un putsch en commun. Comment vous expliquez-vous cela ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Je crois que quiconque, me connaît un tant soit peu rirait à la pensée que j'ai parlé, avec un jeune homme qui m'est totalement inconnu, de projets de putsch contre le Chef de l'État. Je ne peux me le représenter que par le procès-verbal, et ce document ne peut que me donner l'impression qu'il s'agit ici de combinaisons absolument sans consistance, et de quelqu'un, en outre, qui se croit le nombril du monde.

Dr LATERNSEER. — Gisevius, peu après, a déclaré que les généraux se seraient enrichis. Est-ce vrai ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Je ne vois pas de quelle manière.

Dr LATERNSEER. — Avez-vous reçu vous-même une dotation ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Non.

Dr LATERNSEER. — Monsieur le maréchal, vous avez fourni deux affidavits au Ministère Public, l'affidavit numéro 2 (USA-532) et l'affidavit numéro 4 (USA-535) ; tous deux sont datés du 7 novembre 1945. Vous étiez, à ce moment-là, en détention ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — J'avais été prié par deux officiers américains de leur expliquer les formations de l'Armée.

Dr LATERNSEER. — Je crois, Monsieur le maréchal, que j'ai été mal compris. Je vous ai demandé si, au moment où ont été rédigés ces deux affidavits, vous étiez en détention ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Depuis le 19 octobre de l'année dernière, je suis interné, comme témoin, ici, à Nuremberg.

Dr LATERNSEER. — Et au sujet de ces affidavits, qui les a rédigés ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Ce sont les deux officiers américains.

Dr LATERNSEK. — Par qui ces déclarations ont-elles été exigées?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Je ne le sais pas, cela ne m'a pas été dit.

Dr LATERNSEK. — Est-ce qu'on vous a dit dans quel but ces déclarations devaient être utilisées?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Non. Me basant sur des entretiens antérieurs, je suppose qu'ils étaient destinés à des spécialistes de la question d'organisation, en vue de les instruire.

Dr LATERNSEK. — Est-ce que vous avez fait des corrections sur ces déclarations?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — J'ai fait quantité de corrections, mais je ne peux dire combien.

Dr LATERNSEK. — Ces déclarations, à votre avis, ont-elles été mal interprétées?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Après les corrections, elles étaient, à mon avis, nettement concordantes avec les entretiens qui avaient eu lieu précédemment. Il y eut toute une série d'entretiens de ce genre et qui, ainsi qu'il m'a été expressément déclaré, n'avaient pas lieu sous serment — ce qui m'était d'ailleurs indifférent — et qui avaient pour but d'expliquer ce qu'étaient les organisations? Les différents problèmes et questions étaient fréquemment mis en lumière de différents côtés et discutés.

Dr LATERNSEK. — Est-ce qu'en signant l'affidavit numéro 2 auquel l'esquisse est annexée, vous avez précisé qu'elle était inexacte ou prêtait à des malentendus?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — J'ai souligné que cette esquisse pouvait prêter à des malentendus, et il m'a été répondu que tout était bien clair et que l'esquisse n'avait pas grande importance.

Dr LATERNSEK. — L'affidavit numéro 1 (USA-531), que le général Halder a signé le même jour, est textuellement conforme, à l'exception du dernier alinéa, avec votre déposition. Avez-vous été interrogé en même temps que Halder?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Non.

Dr LATERNSEK. — Ainsi que vous l'avez indiqué précédemment, vous avez précisé, en signant l'affidavit numéro 2, que l'esquisse n'était pas exacte. Je vous fais présenter cette esquisse et vous demande ce qui, dans cette esquisse, ne répond pas aux faits?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — L'esquisse donne lieu à des malentendus, et...

LE PRÉSIDENT. — Ne feriez-vous pas mieux de demander au témoin, s'il est votre témoin, s'il y a quelque chose à critiquer dans l'affidavit.

Dr LATERNSEER. — Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser, je n'ai pas compris la question parce que l'appareil n'était pas branché.

LE PRÉSIDENT. — Ne voulez-vous pas lui demander s'il y a quelque chose d'inexact dans l'affidavit? Il n'a pas encore dit qu'il y avait quelque chose d'erroné.

Dr LATERNSEER. — Monsieur le Président, par la suite, je poserai des questions dans ce sens. Je voulais d'abord interroger le témoin sur cette esquisse; les autres questions viendront ensuite.

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — L'esquisse prête à des malentendus en ce qui concerne les traits. Et si, dans cette esquisse, on veut donner une idée de la hiérarchie, il ne faut alors pas y faire figurer, à mon avis, tous les états-majors de l'OKW et de chacune des formations de la Wehrmacht.

LE PRÉSIDENT. — Eh bien, le Tribunal aimerait savoir maintenant si le témoin dit que quelque chose est inexact dans l'affidavit?

Dr LATERNSEER. — Oui, Monsieur le Président. (*Au témoin.*) Monsieur le maréchal, dans l'affidavit numéro 2, vous utilisez le mot « groupe » quatre fois. Cette expression est-elle exacte, ou bien . . .

LE PRÉSIDENT. — J'ai dit: le Tribunal aimerait savoir si le témoin prétend qu'il y a quelque chose de faux dans l'affidavit, et nous désirerions le savoir maintenant. Vous savez sans doute ce que signifie le mot « maintenant »?

Dr LATERNSEER. — Oui, certainement.

LE PRÉSIDENT. — Bien. Je vais poser moi-même la question au témoin. Feldmarschall von Brauchitsch, est-ce que vous prétendez que quelque chose, dans ces affidavits, est inexact ou ne correspond pas à la vérité?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Non. Il n'y a rien qui ne soit pas vrai, mais il y a des choses qui prêtent à méprise . . .

LE PRÉSIDENT. — Vous voulez dire quelque chose qui prête à erreur, selon vous?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Il y a différentes questions qui donnent lieu à des malentendus. C'est d'abord l'esquisse, et la seconde, l'expression « groupe », que je comprends, moi, comme si l'on disait, par exemple, un nombre, mais non l'ensemble d'un certain nombre de services concernant l'organisation matérielle, ou

d'ordre intellectuel. Car, entre les différentes armes de la Wehrmacht, il n'y avait aucune liaison. La seule liaison existante était celle établie avec le Chef suprême de la Wehrmacht, Adolf Hitler, et Hitler, personnellement, misait une telle arme de la Wehrmacht contre telle autre. A différentes reprises, il s'est prononcé à cet égard, vis-à-vis de moi, contre la Marine et l'Aviation et leurs chefs, et je sais qu'il a agi de même envers l'Armée et moi-même. Ainsi donc, le terme « groupe » prête à confusion, de la façon dont on l'a exprimé ici. Il n'était compréhensible qu'en liaison avec toutes les discussions qui ont eu lieu précédemment.

Dr LATERNER. — Monsieur le maréchal, est-ce que vous avez utilisé vous-même cette expression « groupe » dans les discussions avec le Ministère Public ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Je ne peux plus le dire très exactement. Mais c'est bien possible, parce que, par le mot « groupe », je n'entends pas autre chose, comme je l'ai dit, qu'un certain nombre de personnalités, un chiffre et non un tout organique, aucun groupement compact.

Dr LATERNER. — Et c'est ce sens, que vous venez de définir, que vous vouliez donner à ce mot « groupe », en signant votre déclaration ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Oui.

Dr LATERNER. — Est-ce qu'auparavant, déjà, c'est-à-dire lors de votre audition par le Ministère Public à ce sujet, vous avez employé le mot « groupe » en liaison avec le Commandement suprême ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Non, car un tel groupe n'existait pas, ni du point de vue organisation, ni d'un point de vue intellectuel. Nous ne connaissons, dans l'Armée allemande, que les échelons d'après la formation de guerre d'une division, d'un corps, d'une armée, etc.

Dr LATERNER. — J'en arrive maintenant aux dernières questions, Monsieur le maréchal. A la fin de l'année 1941, vous avez donné votre démission. Quels furent les motifs de cette démission ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Au cours de l'été 1941, l'imixtion toujours croissante de Hitler dans toutes les questions de l'Armée, le manque total d'influence de l'OKH sur tous les domaines de l'administration économique et politique des territoires occupés, ainsi que l'opposition intérieure à la politique poursuivie par Hitler, avaient atteint leur paroxysme. Au cours de l'automne 1941, cette tension s'accrut encore.

Parallèlement, la lutte continuelle se poursuivait avec la Direction du Parti, qui voulait étendre toujours davantage son influence

sur l'Armée. Je ne vis plus aucune possibilité d'y modifier quoi que ce soit. Si dure que fut pour moi cette décision, en un tel moment, de me séparer de l'Armée, dont des millions d'hommes étaient tombés, je me résolus cependant à faire la démarche décisive. Le 7 décembre 1941, en tête-à-tête avec Hitler, je le priai de me relever de mes fonctions. Il me répondit qu'il lui fallait y réfléchir et que, pour le moment, il ne voulait pas agiter cette question avec moi. Le 17 décembre, il me communiqua, de nouveau en tête-à-tête, qu'il avait pris la résolution d'assumer personnellement le Haut Commandement de l'Armée. Il donna comme motif que, vu les graves difficultés de la campagne d'hiver, il était dans l'obligation de jeter dans la balance tout le poids de la confiance dont il jouissait dans l'Armée. Le 19 décembre — cette fois également il me recommanda le silence — la décision me fut notifiée. Le 20 au soir, j'étais chez moi, et je n'ai plus revu Hitler. Hitler était le destin de l'Allemagne et ce destin devait s'accomplir.

Dr LATERNSEER. — Je n'ai pas d'autre question à poser au témoin, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT. — Le Tribunal va suspendre l'audience.
(L'audience est suspendue.)

LE PRÉSIDENT. — Est-ce que le Ministère Public désire contre-interroger le témoin?

GÉNÉRAL TAYLOR. — Témoin Brauchitsch, l'avocat de l'État-Major général a mentionné deux affidavits . . . Pouvez-vous m'entendre?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Maintenant, oui.

GÉNÉRAL TAYLOR. — L'avocat de l'État-Major général a mentionné deux affidavits que vous avez signés. Avez-vous eu l'occasion de faire des modifications à ces affidavits, avant de les signer?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Oui, j'ai eu cette possibilité.

GÉNÉRAL TAYLOR. — Je demande qu'une copie de l'original de l'affidavit numéro 2 vous soit montrée. Est-ce qu'en réalité vous avez fait des modifications à cet affidavit avant de le signer?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Je n'ai pas compris la question.

GÉNÉRAL TAYLOR. — Avez-vous fait des modifications à vos affidavits avant de les signer?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — J'ai fait quelques changements, oui.

GÉNÉRAL TAYLOR. — Veuillez, je vous prie, lire la dernière phrase de cet affidavit que je viens de vous faire remettre.

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — De quelle partie ?

GÉNÉRAL TAYLOR. — La toute dernière phrase, page 2. Est-ce que cette dernière phrase est entièrement de votre écriture ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Oui.

GÉNÉRAL TAYLOR. — Veuillez, je vous prie, en donner lecture. La dernière phrase, de votre propre main, s'il vous plaît.

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — « Ce sont les services énumérés dans l'esquisse qui avaient en main, de fait, la direction de la Wehrmacht. »

GÉNÉRAL TAYLOR. — Est-ce que cette phrase est telle que vous l'avez écrite ? Est-elle exacte ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — En complément de ce que je viens de dire, j'ajouterai que j'avais souligné que l'esquisse pouvait donner lieu à des malentendus, ce à quoi il me fut répondu qu'on le savait. C'est pourquoi j'ai fait en sorte que l'esquisse se rapporte aux services de la hiérarchie.

GÉNÉRAL TAYLOR. — Le schéma est joint à l'affidavit que vous avez signé, et la dernière phrase, que vous avez lue, dit ceci : « Ce sont les services énumérés dans l'esquisse qui, de fait, avaient en main la direction de l'Armée ». N'y a-t-il aucun malentendu, ou une restriction de cette phrase ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Mon général, seulement dans la mesure où j'ai précisé que, dans le schéma, les différents services des États-Majors ne doivent pas y être compris tels qu'ils y figurent, mais au contraire de façon immédiate, et que, à proprement parler, tous les autres services des États-Majors en font partie aussi.

GÉNÉRAL TAYLOR. — Monsieur le Président, en ce qui concerne les questions du front de l'Est, je ne perds pas de vue que le prochain témoin von Manstein y était et qu'il y est resté jusqu'en 1944, alors que le témoin von Brauchitsch a donné sa démission en 1941. C'est pourquoi le Ministère Public préfère à ce sujet poser des questions à von Manstein. Les questions concernant la guerre d'agression se réfèrent presque entièrement à des documents qui sont depuis longtemps entre les mains du Tribunal. Le Ministère Public américain ne croit pas utile de soumettre ces documents au témoin. C'est une question de pure argumentation qui doit être présentée en temps opportun. En conséquence, le Ministère Public américain n'a pas d'autre question à poser au témoin.

LE PRÉSIDENT. — Est-ce que d'autres représentants du Ministère Public désirent poser des questions ?

GÉNÉRAL G. A. ALEXANDROV (Procureur adjoint soviétique). — Témoin, vous nous avez déclaré aujourd'hui qu'un plan

d'agression contre la Tchécoslovaquie n'existait pas et qu'en tout cas, vous n'en étiez pas informé. Est-ce que je vous ai bien compris?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Oui.

GÉNÉRAL ALEXANDROV. — Le plan «Grün» ne vous était-il pas connu?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Le plan «Grün» m'était connu, mais il a trait à tout autre chose. Le plan «Grün» avait déjà été élaboré auparavant, en considération d'une attaque commune de la France et de la Tchécoslovaquie contre l'Allemagne. C'est ainsi que ces questions avaient déjà été traitées avant mon entrée en fonctions. Moi-même, je ne connaissais pas le plan «Grün» en détail.

GÉNÉRAL ALEXANDROV. — Mais le plan «Grün» prévoyait bien la conquête de la Tchécoslovaquie, n'est-ce pas? Je répète: le plan «Grün» prévoyait la conquête de la Tchécoslovaquie?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Pour autant que je connaisse le plan «Grün», cela n'était qu'en connexion avec une déclaration de guerre de la France et de la Tchécoslovaquie à l'Allemagne.

GÉNÉRAL ALEXANDROV. — Donc, à ce sujet, je vous rappellerai un autre document: c'est un décret de Hitler en date du 30 mai 1938, dont la première copie vous fut adressée en tant que Commandant en chef des forces de terre. Ce décret fut publié dans le but de réaliser le plan «Grün». Je lirai le premier point de la seconde partie de ce décret: «Ma décision irrévocable est que la Tchécoslovaquie devra, dans un avenir proche, être anéantie».

Est-ce que cette instruction vous était connue?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Je connais cette instruction.

GÉNÉRAL ALEXANDROV. — En conséquence, existait-il un plan d'agression contre la Tchécoslovaquie, ou non?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Je ne comprends pas le sens de la question.

GÉNÉRAL ALEXANDROV. — Je vous demande si, de fait, un tel plan en vue de la conquête de la Tchécoslovaquie existait, ou s'il n'en existait pas de semblable?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — En mai 1938, cette idée m'a été communiquée pour la première fois par Hitler. Mais il faut tenir compte que Hitler, comme tout le monde le sait, s'est toujours exprimé en des termes particulièrement énergiques, et qu'il était excessivement difficile de reconnaître, dans ses allocutions, sa volonté véritable.

GÉNÉRAL ALEXANDROV. — Passons à la question suivante. Veuillez me dire, témoin, de quelle façon vous avez eu connaissance

des pourparlers du général Wagner avec le chef de la Police de sécurité et du SD Heydrich. Comment l'avez-vous su ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Par un rapport du général Wagner.

GÉNÉRAL ALEXANDROV. — Le général Wagner était-il sous vos ordres ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Il était sous les ordres du chef de l'État-Major général, donc sous les miens.

GÉNÉRAL ALEXANDROV. — Ainsi, les pourparlers du général Wagner avec Heydrich avaient lieu à votre connaissance ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — On m'en a fait un rapport après coup.

GÉNÉRAL ALEXANDROV. — Ainsi, vous prétendez n'avoir connu ni la tactique fixée à l'issue de ces pourparlers pour les Einsatzgruppen de la Police, ni le fait que le SD coopérait très étroitement avec la Wehrmacht ? Le prétendez-vous ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Je répète ce que j'ai déposé tout à l'heure. L'OKW avait ordonné que les SS et le Reichsführer SS constitueraient des commandos devant assumer les préparatifs nécessaires à la transformation des États en États politiques. Le général ne m'en a rien dit. Je n'ai d'ailleurs jamais reçu de communications de cette sorte. Si j'en avais reçu notification, j'y aurais fait opposition exactement comme dans le cas de la Pologne, et je ne serais pas resté impassible au su d'une telle nouvelle.

GÉNÉRAL ALEXANDROV. — Et vous ne saviez pas que ces Einsatzgruppen coopéraient étroitement avec les commandos de la Wehrmacht, de l'Armée ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Non, ils n'ont pas collaboré avec les commandos de la Wehrmacht, de l'Armée.

GÉNÉRAL ALEXANDROV. — Je vous lirai maintenant un extrait du document L-180 (USA-276). C'est un rapport de l'Einsatzgruppe du SD du 15 octobre 1941. Voici ce que dit ce rapport ; je cite :

« L'Einsatzgruppe A, conformément à l'ordre du 23 juin 1941, deuxième jour de l'entrée en campagne, après que les engins motorisés eurent été mis en état de marche, s'était rendu dans la zone de concentration. Le groupe d'armées du Nord, avec la 16^e et la 18^e armées et le 4^e groupe blindé, étaient partis un jour plus tôt. Il s'agissait alors d'établir en toute hâte un contact individuel avec les chefs d'armées, comme aussi avec le commandant de l'arrière. On peut souligner, tout d'abord, que les rapports avec l'Armée furent en général bons, et en certains cas, comme par

exemple avec le 4^e corps blindé, sous le général Hoepfner, très étroits, et même presque cordiaux.»

Plus loin : « Lors de cette progression, les premiers jours de la campagne de l'Est, il apparut que la Police de sécurité devait exercer son activité non seulement, comme il avait été prévu lors des conventions antérieures, avec l'OKH, dans les zones de l'Armée et de l'arrière, mais aussi sur le terrain des opérations. »

Est-ce que vous ne saviez rien d'une collaboration aussi étroite de ces Einsatzgruppen avec le Haut Commandement de la Wehrmacht ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Il ne m'est parvenu aucun rapport à ce sujet. Je n'en savais donc absolument rien.

GÉNÉRAL ALEXANDROV. — Vous avez déclaré ici que vous aviez annulé l'ordre de Hitler relatif à l'exécution des commissaires soviétiques prisonniers. Vous ai-je bien compris ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Oui.

GÉNÉRAL ALEXANDROV. — Comment a réagi Hitler quant à la non-observation de cet ordre ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Je n'en sais rien. Il ne m'a jamais rien dit à ce sujet. Il n'a pas réagi.

GÉNÉRAL ALEXANDROV. — Et vous ne l'avez pas informé que vous aviez annulé son ordre ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Non.

GÉNÉRAL ALEXANDROV. — Comment se fait-il alors que cet ordre ait été exécuté, car la plupart des commissaires soviétiques prisonniers furent anéantis par les troupes allemandes ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Je ne puis l'éclaircir, car je n'ai jamais reçu d'informations à ce sujet. On m'a toujours dit que l'ordre n'avait pas été exécuté.

GÉNÉRAL ALEXANDROV. — Une dernière question : A la question de votre avocat, quant au motif de votre démission, vous avez déclaré que vous aviez quitté l'Armée à la suite de divergences d'opinions avec Hitler. Parce que vous n'étiez pas d'accord avec la politique de Hitler, vous avez demandé et finalement obtenu votre démission. C'est juste ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Oui.

GÉNÉRAL ALEXANDROV. — Donc, les généraux de l'Armée allemande qui n'étaient pas d'accord avec la politique de Hitler et sa forme de gouvernement avaient la possibilité de donner leur démission et de ne pas pratiquer cette politique ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Malheureusement, non, car Hitler avait expressément ordonné que personne ne devait s'en

aller, et, en outre, on ne pouvait pas s'en aller comme on voulait. Dans mon cas, cela lui convenait, car il avait besoin d'un bouc émissaire pour l'échec de son offensive d'hiver. Cela fut diffusé ensuite par la propagande pratiquée en Allemagne, qui m'en imputa toute la responsabilité.

GÉNÉRAL ALEXANDROV. — Je n'ai plus de question à poser à ce témoin.

Dr LATERNSEK. — Je voudrais seulement poser encore quelques questions à la suite du contre-interrogatoire. (*Au témoin.*) Dans ce document L-180 que vient de vous présenter le représentant du Ministère Public russe, le général Hoepfner a été mentionné. Le connaissiez-vous bien ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Je le connaissais depuis 1914. Il était le chef de ma région, en Prusse Orientale, je le connaissais donc très bien.

Dr LATERNSEK. — Vous connaissez donc certainement aussi son opinion au sujet de telles méthodes de violence comme celles qui ont été révélées depuis lors ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Hoepfner était une nature de soldat droite, honnête, qui repoussait tout ce qui ne rentrait pas dans l'ordre d'idées dans lequel il avait grandi et avait été élevé.

Dr LATERNSEK. — Est-ce que le général Hoepfner vit encore ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Il a été une des victimes du 20 juillet.

Dr LATERNSEK. — Il a donc été condamné à mort en raison de son attitude envers ces méthodes ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Oui.

Dr LATERNSEK. — Pouvez-vous expliquer d'une façon quelconque que, ainsi que le rédacteur du rapport s'exprime, une collaboration presque cordiale se soit établie entre l'Einsatzgruppe d'une part et le général Hoepfner d'autre part ?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Ainsi que je viens de le dire dans mon témoignage relatif aux négociations entre le général Wagner et le chef du SS-Hauptamt Heydrich, je ne peux m'expliquer cela que parce qu'il s'agissait peut-être d'une coopération dans la zone de combat même, c'est-à-dire là où l'on combattait. Du reste, l'état des choses dans le Nord était particulièrement critique. Les blindés en avant, les divisions allemandes en arrière et, dans l'intervalle, des fractions de l'Armée russe. Il y avait des difficultés de ravitaillement et je pouvais ainsi m'imaginer que ces groupes avaient été engagés à coopérer à la protection et à la sécurité des voies de ravitaillement.

Dr LATERNSER. — Connaissez-vous bien le général Wagner?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Oui.

Dr LATERNSER. — Quelle était son attitude en face de telles mesures de terreur?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Après le 20 juillet 1942, il s'est suicidé. En tout cas, il était contre toute mesure en contradiction avec le Droit et l'équité, avec l'humanité et les conventions de La Haye ou de Genève.

Dr LATERNSER. — On peut donc admettre que si, au cours de conversations avec Heydrich, il avait été informé que ces Einsatzgruppen devaient procéder à des exécutions en masse, étant donné sa façon de voir, il vous en aurait informé?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Absolument.

Dr LATERNSER. — Je vous remercie, je n'ai pas d'autre question à poser.

LE PRÉSIDENT. — Témoin, avez-vous lu les dépositions du témoin Gisevius?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — Et vous dites au Tribunal que, pour autant qu'elles vous concernent, elles sont totalement inexactes?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — Je vais maintenant vous demander autre chose. Lorsque l'ordre des commissaires vous a été communiqué, avant que la guerre contre l'Union soviétique ne commençât, quels ordres avez-vous alors donnés?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — J'ai donné l'ordre que j'ai cité tout à l'heure, sur le maintien de la discipline, sur le comportement correct envers la population de la part du soldat allemand, et décidé que tout excès serait puni.

LE PRÉSIDENT. — C'est-à-dire que vous n'avez pas donné d'ordre concernant directement l'ordre des commissaires?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Non. Je ne pouvais pas annuler l'ordre directement, mais j'ai donné un ordre non équivoque, qui reflétait bien ma propre conception.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez donné votre ordre par écrit, n'est-ce pas?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Oui.

LE PRÉSIDENT. — Et vous voulez faire croire au Tribunal que vous n'avez jamais su, pendant la fin de l'année 1941, que l'ordre des commissaires avait été réellement exécuté?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Monsieur le Président, je ne cherche pas à en faire accroire. Je ne veux dire que la vérité: je n'ai reçu d'information d'aucune sorte et ne pouvais par conséquent en témoigner. Là où je me suis renseigné, j'ai eu comme unique réponse que l'ordre n'était pas exécuté.

LE PRÉSIDENT. — Vous prétendez donc qu'autant que vous sachiez, cet ordre n'a pas été exécuté, jusqu'au moment où vous avez donné votre démission.

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Oui, je ne puis rien dire d'autre, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT. — J'essaie seulement de tirer au clair ce que vous voulez dire. Le témoin peut maintenant se retirer.

Témoin, est-ce que vous voulez ajouter quelque chose?

TÉMOIN VON BRAUCHITSCH. — Non, Monsieur le Président.

(Le témoin quitte la barre.)

LE PRÉSIDENT. — Dr Laternser, voulez-vous appeler le témoin suivant?

Dr LATERNSER. — J'appelle comme second témoin le Feldmarschall von Manstein.

(Le témoin gagne la barre.)

LE PRÉSIDENT. — Veuillez, témoin, me dire votre nom.

TÉMOIN ERICH VON MANSTEIN. — Erich von Manstein.

LE PRÉSIDENT. — Veuillez répéter ce serment après moi: « Je jure devant Dieu tout puissant et omniscient que je dirai la pure vérité et que je ne cèlerai ni n'ajouterai rien ».

(Le témoin répète le serment.)

LE PRÉSIDENT. — Vous pouvez vous asseoir.

Dr LATERNSER. — Monsieur le Feldmarschall, quelles étaient vos dernières fonctions?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Mes dernières fonctions étaient celles de Commandant en chef du groupe d'armées du Sud.

Dr LATERNSER. — Comment avez-vous obtenu ces fonctions?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Je les obtenez en novembre 1942, en vertu d'un ordre de Hitler.

Dr LATERNSER. — Les autres commandants en chef étaient-ils nommés de la même façon?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Oui.

Dr LATERNSER. — Pendant de longues années, vous occupiez des fonctions importantes à l'État-Major général. En quelle qualité?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — D'abord, pendant la guerre précédente, j'étais à l'État-Major général de l'infanterie et, en 1929, j'ai été muté au ministère de la Reichswehr, à la première division de la Direction de l'infanterie.

Dr LATERNSEER. — Est-ce que l'État-Major général était une élite qui donnait le ton à la Wehrmacht ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Les officiers d'État-Major général étaient une élite en ce sens qu'ils étaient choisis en raison de leur valeur technique et de leur caractère. On ne peut pas dire qu'ils donnaient le ton à l'Armée, car leur conception était celle de tous les autres officiers. Dans la Wehrmacht, on ne pouvait dire que l'État-Major général donnait le ton. La Marine, elle, n'avait pas d'État-Major général. Dans l'Aviation, pour autant que je puisse en juger, les officiers d'État-Major jouaient plutôt le rôle d'«outsiders», tels que Milch, Udet, etc., et la Wehrmacht n'avait pas, au début, d'État-Major général. Il ne peut donc être question que l'État-Major général ait jamais donné le ton au reste de l'Armée.

Dr LATERNSEER. — Est-ce que l'État-Major général exerçait une influence capitale sur tous les plans et projets militaires, et était-il, pour ainsi dire, le centre intellectuel de l'Armée ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — L'État-Major général a traité à son Quartier Général, c'est-à-dire au ministère de la guerre et dans les différentes divisions, les questions centrales, autant qu'elles avaient trait à la direction des troupes et à leur emploi. Par ailleurs, tous les autres ressorts relevaient des directions ou des inspections des différentes armes. Les directions étaient à égalité de droits avec l'État-Major général, et tout ce qui concernait la troupe, à proprement parler, était élaboré dans ces directions.

Dr LATERNSEER. — L'État-Major avait bien à donner son avis ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — L'État-Major pouvait, naturellement, donner son avis sur les questions étudiées par les directions, comme, par exemple, l'armement, l'instruction. Mais les directeurs étaient à égalité avec les chefs des corps de troupe, et les importantes questions du personnel, en particulier, étaient traitées séparément par le seul État-Major général.

Dr LATERNSEER. — Est-ce que le chef de l'État-Major général statuait en dernier ressort comme conseiller de Hitler ou des commandants en chef de l'Armée et de la Luftwaffe ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Que le chef de l'État-Major général ait eu à statuer en dernier ressort auprès de Hitler, il ne peut en être question. Les fonctions du chef d'État-Major de la Wehrmacht du III^e Reich différaient totalement de celles qu'occupait le chef de l'État-Major sous l'Empire. A cette époque, le chef de

l'État-Major jouissait de l'«*Immediatrecht*», c'est-à-dire qu'il pouvait rendre compte directement à l'Empereur. Dans la Wehrmacht du III^e Reich, et déjà dans celle de la République de Weimar, il en allait tout autrement. Le chef d'État-Major de l'Armée, par exemple, n'était rien d'autre que le conseiller du Commandant en chef de l'Armée pour les questions de direction militaire. Entre lui et Hitler, se trouvaient donc le Commandant en chef de l'Armée et, aussi longtemps que nous avons eu un ministre de la Guerre en la personne de Blomberg, également le ministre de la Guerre. Il n'était donc nullement question, pour le chef de l'État-Major général, de délibérations avec Hitler. Même aux délibérations avec le Commandant en chef de l'Armée, il était, du moins en temps de paix, à égalité de droits avec les directeurs du personnel, de l'armement, de la défense, etc.

Dr LATERNSEER. — Existait-il une voie hiérarchique spéciale à l'État-Major général ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Il n'y avait pas de voie hiérarchique spéciale pour l'État-Major général ; au contraire, elle était strictement interdite. Vers la fin de la première guerre mondiale, quelque chose de semblable s'était constitué lorsque Ludendorff avait la haute direction de l'Armée, et qu'il s'en tenait toujours aux chefs d'État-Major sous ses ordres, et non aux commandants en chef eux-mêmes. Mais il fut mis radicalement un terme à cette dégénérescence, si j'ose dire, de la hiérarchie, grâce au général von Seeckt, et il n'existait pas de voie hiérarchique spéciale pour l'État-Major général, tel qu'on l'a dépeinte ici.

Dr LATERNSEER. — Et qu'en était-il avec le droit de faire valoir des opinions divergentes ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Dans la vieille Armée, chaque chef d'État-Major ayant une opinion différente de celle de son chef, pouvait faire valoir cette opinion tout en étant obligé, bien entendu, d'exécuter l'ordre reçu. Dans la Wehrmacht du III^e Reich, cela fut aboli, et ceci expressément, avec le consentement du chef de l'État-Major général, le général Beck.

Dr LATERNSEER. — Est-ce que l'OKW était, pour ainsi dire, le cerveau central de la Wehrmacht ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — L'OKW, tel qu'il est nommé ici, n'a été créé qu'en 1938, comme État-Major de Hitler. Auparavant, Blomberg était ministre de la Guerre et, dans son ministère, il avait un bureau chargé, vis-à-vis de l'État et du Parti, de débattre toutes les questions importantes de la Wehrmacht. A lui incombait également la répartition des fonds entre les différentes armes de la Wehrmacht et l'armement de chacune d'elles. Blomberg voulait,

sans aucun doute, donner une importance plus grande à la direction de la Wehrmacht. Mais il se heurta bientôt à de grosses difficultés, notamment avec l'OKH, parce que l'OKH était d'avis que Blomberg se montrait trop accommodant vis-à-vis du Parti. Il a alors tenté de se constituer une sorte d'État-Major tactique, qui devait, plus tard, devenir l'État-Major de la Wehrmacht. Puis vint sa chute et, immédiatement après fut créé, sous Hitler, l'État-Major de la Wehrmacht. Ce dernier ne doit pas être considéré comme coiffant les trois États-Majors de la Wehrmacht, car il n'était pas autre chose que l'État-Major pratique du Führer.

Dr LATERNSEER. — Est-ce que, malgré cela, les commandants en chef des différentes armes de la Wehrmacht, ou les États-Majors généraux, parvinrent, avec l'OKW, au résultat voulu ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Bien entendu, les trois armes de la Wehrmacht étaient d'accord avec l'OKW pour que le sentiment fût maintenu élevé et qu'elles considèrent comme leur devoir de sauvegarder l'idée de l'honneur national, de l'égalité des droits, et avant tout de la sécurité de l'Allemagne. Mais on ne peut aller au delà, ni parler d'une volonté unanime. Je citerai comme exemple que l'Armée avait une idée prédominante : celle que l'Allemagne, en aucun cas, ne pourrait, de nouveau, subir une guerre sur deux fronts. La Marine, à mon avis, avait toujours comme principe directeur : surtout plus de guerre avec l'Angleterre ! Ce que Göring, en tant que chef de la Luftwaffe, voulait personnellement, je ne puis en juger. Mais je ne crois pas qu'il avait envie de mettre en jeu la position du III^e Reich et la sienne.

Dr LATERNSEER. — Et l'OKW ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — L'OKW, en admettant qu'il ait eu une volonté, n'avait même pas, selon moi, la possibilité de la faire valoir sérieusement vis-à-vis de Hitler.

Dr LATERNSEER. — Quelle importance avait le « Schlieffen-Verein » et quels étaient ses buts ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — C'était, dans l'ensemble, une réunion de vétérans, qui avaient appartenu à l'État-Major général. Des officiers d'État-Major et de jeunes officiers de la Wehrmacht en étaient également membres. On se rencontrait une fois par an pour un dîner, précédé d'une assemblée générale où le trésorier présentait son bilan : c'était là l'essentiel. Le « Schlieffen-Verein » avait également un conseil d'honneur qui, la plupart du temps, devait apaiser les querelles survenues entre les membres âgés, causées par l'attitude de Ludendorff vis-à-vis de Hindenburg. Nous, les plus jeunes, n'avions rien à y voir et ne sommes plus allés aux réunions. Nous ne faisons d'ailleurs pas partie du conseil d'honneur. Cette association ne poursuivait d'ailleurs aucun but politique ou militaire, et on ne peut avant tout la suspecter de vouloir

suppléer l'État-Major en matière d'éducation et de formation intellectuelle.

Dr LATERNSEER. — Quels étaient les rapports des 129 chefs militaires impliqués, avec l'OKW et l'État-Major général ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — La plupart d'entre eux, d'après leurs fonctions respectives, n'avaient aucun rapport avec l'OKW et l'EMG.

Dr LATERNSEER. — Un peu plus lentement, je vous prie, Monsieur le Feldmarschall.

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Quatre seulement d'entre eux appartenaient à l'OKW, à savoir : Keitel, Jodl, Warlimont et Winter, et, à l'État-Major général n'appartenaient que les chefs de l'État-Major général de l'Armée et de l'Aviation, qui ont fréquemment changé. Chacune des armes de la Wehrmacht n'en comptait que cinq ; tous les autres n'appartenaient ni à l'OKW, ni à l'État-Major général.

Dr LATERNSEER. — Qu'étaient donc alors ces chefs militaires ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Ils étaient les détenteurs des plus hautes fonctions de la hiérarchie militaire, comme ils le sont dans les autres pays.

Dr LATERNSEER. — Mais ces chefs militaires, d'après leurs conceptions, ne constituaient-ils pas un groupe solidaire, animé d'une volonté unique ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Ces chefs étaient, bien entendu, unanimes dans la compréhension de leur profession, comme aussi de la nécessité d'une Allemagne forte, parce qu'entourée de trois voisins dont on pouvait toujours s'attendre à quelque écart. Mais on ne peut aller au delà, ni parler en quelque sorte d'une telle uniformité de pensées. Horizontalement, dirais-je, les trois armes de la Wehrmacht s'étendaient l'une à côté de l'autre. Or, chacune d'elle professait des idées et des buts différents, souvent très opposés. Et verticalement, s'échelonnaient ces 129 officiers dans la hiérarchie militaire, disons sur quatre échelons, qui représentaient la relation du commandement à l'obéissance. L'échelon supérieur, c'était le Führer et son État-Major, l'OKW. C'est à cet échelon que résidait l'entière responsabilité politique et militaire qui, d'après les principes militaires, ne peut toujours reposer que sur le chef militaire du grade le plus élevé.

L'échelon suivant était représenté par les trois chefs des différentes armes de la Wehrmacht. Ils étaient responsables des tâches militaires de l'arme qui était sous leurs ordres et, dans ce domaine, assumaient la responsabilité totale. Et si Hitler venait leur demander conseil, ils étaient naturellement ses conseillers, dans une certaine mesure.

Les troisième et quatrième échelons, qui n'existaient qu'en temps de guerre, avec ses 129 officiers, étaient représentés par les commandants en chef des groupes d'Armées. Et, comme quatrième échelon, les commandants en chef des Armées. Les commandants en chef des groupes d'Armées étaient responsables de la direction tactique des opérations dont ils étaient chargés. Et au-dessous d'eux, la responsabilité partielle pour leur armée incombait aux commandants en chef qui, dans leur zone d'opérations, exerçaient en outre le pouvoir territorial. Mais ces troisième et quatrième échelons n'avaient aucun rapport direct avec le Führer, car il y avait entre eux et lui l'échelon des commandants en chef. Ils recevaient les ordres et devaient obéir, car dans la vie militaire les rapports sont toujours les mêmes entre celui qui ordonne et celui qui exécute.

Dr LATERNSEER. — Comment, en raison de la responsabilité que vous venez de décrire, y avait-il possibilité de prendre position à l'égard des plans de Hitler ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Prendre position à l'égard des plans de Hitler, c'était pour les troisième et quatrième groupes, complètement impossible en soi, car ils n'apprenaient tout que sous la forme d'un ordre. Si, dans certains cas, les commandants en chef étaient convoqués à des conférences par Hitler, c'était également pour s'entendre notifier une décision prise et immuable. Les commandants en chef des armes de la Wehrmacht pouvaient naturellement, si Hitler le leur demandait — ce que je ne puis juger pour les cas d'espèce — faire valoir leur opinion. Mais dans quelle mesure ils pouvaient y réussir, c'est une autre affaire.

Dr LATERNSEER. — Ces chefs militaires provenaient presque tous de l'État-Major général. Ne constituaient-ils pas, de ce fait, une communauté ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Évidemment, une certaine partie de ces chefs provenaient de l'État-Major général. Des 94 officiers qui appartiennent à la soi-disant organisation, 74 étaient d'anciens officiers d'État-Major général ; 20 ne l'étaient pas. Dans l'Aviation, autant que je sache, sur 17, il n'y en avait que 9 de l'État-Major général, et la Marine n'en comptait aucun. L'uniformité, autant qu'on peut en parler, résidait dans ceci qu'ils avaient joui, à l'État-Major, de la même formation militaire et suivi les mêmes cours. C'était tout.

Dr LATERNSEER. — Donc, la notion OKW et État-Major général, d'un côté, et ces 129 officiers de l'autre, cela représente quelque chose de complètement différent ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Oui, bien entendu, complètement. C'étaient les chefs militaires et non l'État-Major général, et non l'OKW, et ni idéalement, ni matériellement, ni pratiquement, ni

théoriquement enfin, il ne peut être question d'une organisation homogène.

Dr LATERNSEK. — Y avait-il aussi quelques SS dans ces groupes? Les SS ne constituaient-ils pas une quatrième arme de la Wehrmacht?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Non, certainement pas. Certes un grand nombre d'entre les chefs raisonnables des Waffen SS, et pendant la guerre également, la masse des unités des Waffen SS, désiraient être incorporés dans l'Armée. Mais cela était impossible en raison des volontés divergentes de Hitler et de Himmler. Les unités des Waffen SS, pendant la guerre, ont combattu courageusement à nos côtés au front; mais elles ne constituaient pas une quatrième partie de la Wehrmacht, au contraire. Car Himmler a mis obstacle à tout ce qui aurait pu amener une influence quelconque de la Wehrmacht sur les SS. Que certains chefs SS aient appartenu à ce groupe, rien qu'en ce qui concerne la personne de Himmler, je dois considérer cela comme grotesque, car si quelqu'un était un ennemi mortel de l'Armée, c'était bien Himmler.

Dr LATERNSEK. — Pour quelle raison Himmler était-il un ennemi mortel de l'Armée?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Himmler désirait, sans aucun doute, mettre ses SS à la place de l'Armée; et, à mon avis, ce sont surtout les généraux de l'Armée qui ont été poursuivis de sa haine et de ses calomnies. En ce qui me concerne, je sais pertinemment que mon congédiement est imputable, pour une grande part, aux calomnies de Himmler. Des autres chefs, je sais seulement que quelques-uns ont appartenu autrefois à la Reichswehr et que, l'ayant quittée contre leur gré, ils ne pouvaient éprouver pour nous une sympathie particulière, ni se compter parmi les nôtres.

Dr LATERNSEK. — Le Parti et la Wehrmacht ne travaillaient-ils pas dans l'intérêt du Reich à un plan commun?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Le Parti travaillait dans le secteur politique, et nous travaillions dans le secteur militaire. D'un plan commun entre la Wehrmacht et le Parti, il ne pouvait être question, car les conditions préalables faisaient totalement défaut, dont la plus importante, une base commune, un principe fondamental. C'est un fait notoire que nous n'étions d'accord d'aucune façon avec bien des méthodes du Parti. Et si, dans des questions fondamentales telles que, par exemple, le christianisme, les opinions différent, la base spirituelle fait également défaut pour un plan homogène.

Ce qui, en second lieu, s'y opposait, c'était la tendance du Parti au pouvoir totalitaire, influence qui se faisait de plus en plus sentir

dans la Wehrmacht. Je peux certifier que nous, officiers, avons lutté contre cette tendance, mais que l'influence du Parti gagnait du terrain chez nos soldats, et que, par là, l'élément militaire que nous représentions passait au second rang.

En troisième lieu, il faut se rendre compte qu'il ne pouvait, sous Hitler, être question d'un plan quelconque. Si quelqu'un élaborait un plan, c'était Hitler seul; et, au-dessous de lui, personne n'avait à faire de plans. Il n'y avait qu'à obéir. D'ailleurs, dans la vie politique et pratique du III^e Reich, jamais une équipe ne savait de sorte que, là non plus, il ne pouvait être question d'unité. Toutes les conditions préalables manquaient.

Dr LATERNSEER. — En quelle qualité étiez-vous dans l'État-Major général de l'Armée?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — A l'État-Major général de l'Armée, à la portion centrale, j'ai été, de 1929 à 1932, premier officier d'État-Major général, à la première division de la direction de l'infanterie. Ensuite, en 1935, je devins chef du Bureau des opérations de l'Armée, et, en 1936, Oberquartiermeister, c'est-à-dire suppléant du chef de l'État-Major général.

Dr LATERNSEER. — Et, en votre qualité d'Oberquartiermeister I, vous aviez sous vos ordres le Bureau de opérations?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Oui.

Dr LATERNSEER. — Vous aviez donc, comme chef du Bureau des opérations, à traiter l'utilisation des troupes en temps de guerre?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Oui, bien entendu.

Dr LATERNSEER. — Vous devez donc avoir été informé des buts et de l'importance du réarmement? Dites-nous cela très brièvement, Monsieur le Feldmarschall, je vous prie.

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Oui. Le but de notre réarmement tout d'abord, vers 1920, c'est-à-dire avant la prise du pouvoir, était d'assurer une sécurité des plus précaires contre une attaque non provoquée d'un de nos voisins. A tout prendre, nous devions compter avec la possibilité d'un semblable événement, car tous nos voisins avaient des intentions sur notre territoire. Il nous était clair que, contre une telle attaque, nous ne pouvions opposer qu'une résistance de quelques semaines, tout au plus. Mais c'est ce que nous nous propositions d'atteindre afin d'éviter que, par exemple, lors d'une attaque polonaise, l'occupation de la Silésie du Nord ne devienne un fait accompli. Nous voulions être sûrs de pouvoir résister jusqu'à ce que la Société des Nations intervienne. Nous nous reposâmes donc pratiquement sur la Société des Nations, et

nous ne pouvions compter sur son aide que si, en aucun cas, nous n'étions considérés comme agresseurs. Nous devons donc toujours éviter tout ce qui pouvait être considéré comme une violation du traité de Versailles ou comme une provocation. Et nous devons donc, à la 1^{re} division de la direction de l'infanterie, réunir, dans ce but, un groupe spécial d'officiers dont l'unique tâche consistait à contrôler que les ordres donnés par l'OKH ou, à cette époque, par la Direction de l'Armée, ne donnassent lieu à aucune violation de cette sorte.

Dr LATERNSEER. — Aviez-vous des plans de mobilisation à l'époque où vous étiez Oberquartiermeister I ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Oui, le premier plan de mobilisation est entré en vigueur le 1^{er} avril 1930. C'était le passage sur le pied de guerre de l'armée de 100.000 hommes. Cette mobilisation a été élaborée chaque année à partir de 1930.

Dr LATERNSEER. — Et jusque là ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Jusqu'en 1930, il n'y eut aucune mobilisation.

Dr LATERNSEER. — Y avait-il des plans de concentration ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Depuis la fin de la première guerre mondiale, jusqu'en 1935, il n'y avait aucun plan de concentration. En janvier 1935, a été élaboré le premier projet de la concentration, le plan « Rot ». Il visait une concentration défensive sur le Rhin ou le long de notre frontière de l'Ouest et en même temps une concentration défensive aux frontières tchèque et polonaise. Puis, un second plan de concentration, le plan « Grün », a été élaboré en 1937. Il prévoyait, au cas où l'Allemagne serait attaquée par la Tchécoslovaquie...

LE PRÉSIDENT. — Un instant, témoin. Par concentration, entendez-vous : déploiement ? Qu'appellez-vous : plan de concentration ? Voulez-vous dire : déploiement ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Par plan de concentration, je veux dire un plan suivant lequel, au cas où une menace de guerre existe, les troupes sont en position d'alerte à la frontière, c'est-à-dire en cas de conflagration politique. Que cette concentration amène la guerre ou que de cette concentration on passe à la guerre, cela n'a encore rien à voir avec la concentration en soi. Il ne précise que la façon dont les troupes doivent être rassemblées, ainsi que les premières missions incombant, en cas de guerre, aux groupes d'armées et aux armées.

Dr LATERNSEER. — Est-ce que c'était là les seuls plans de concentration que vous venez de décrire ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — C'étaient les deux plans que j'ai connus, comme Oberquartiermeister. Le plan « Weiss » contre la Pologne n'a pas été élaboré de mon temps; il a dû l'être seulement en 1939.

Dr LATERNSEER. — Quand avez-vous quitté l'OKH, en tant qu'Oberquartiermeister I ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Je l'ai quitté le 4 février 1938, au moment de la mise à pied du général von Fritsch.

Dr LATERNSEER. — Et à cette époque, un plan de concentration contre la Pologne n'existait pas encore ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Non, il n'y avait que le plan « Rot » qui devait assurer la sécurité défensive de la frontière polonaise en cas de guerre.

Dr LATERNSEER. — Quelle position a prise l'OKH quant au rétablissement du service obligatoire en 1935 ? A cette époque, vous étiez encore à l'OKH, n'est-ce pas ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — A cette époque, en 1935... Non, j'étais alors encore chef d'État-Major du Wehrkreiskommando III, mais je sais, connaissant l'État-Major général, que cette déclaration nous a tous totalement surpris. Moi, personnellement, et mon général Commandant en chef à Berlin, l'avons apprise par la radio. L'État-Major général, si on lui avait demandé conseil, aurait proposé 21 divisions, comme étant tout d'abord la mesure opportune et possible d'un renforcement de l'Armée. La fixation à 36 divisions était due à une décision spontanée de Hitler.

Dr LATERNSEER. — Est-ce que l'occupation de la Rhénanie avait été réclamée par les militaires et envisagée comme une préparation à la guerre ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Non, nous n'avons pas demandé l'occupation militaire, et, avant tout, ne l'avons pas considérée comme la préparation d'une guerre. Au contraire, lorsque cette occupation eut lieu, j'étais moi-même chef du Bureau des opérations et j'ai dû rédiger les ordres en vue de cette occupation. Comme nous avons été complètement surpris par la décision du Führer, je n'avais qu'un après-midi pour la préparer, car le lendemain matin, les généraux intéressés venaient déjà recevoir leurs ordres. Je sais qu'à cette occasion, le ministre de la Guerre et le général von Fritsch ont fait valoir leurs appréhensions et ont objecté à Hitler la solution unilatérale d'une telle question. Cet avertissement a été à mon avis, le point de départ de la méfiance toujours croissante, manifestée par Hitler envers les généraux. Il l'a reconnu lui-même, plus tard, lors d'une conversation en tête-à-tête, avant tout, lorsque Blomberg — la France ayant mobilisé treize divisions

— proposa de ramener en deçà du Rhin les trois bataillons que nous avions avancés sur la rive occidentale. Notre intention de fortifier la Rhénanie était purement défensive. Le « Westwall » (la ligne Siegfried) devait constituer, comme la ligne Maginot, un rempart aussi infranchissable que possible.

Dr LATERNSEK. — Quelle part prirent les chefs militaires à l'action en Autriche? Vous devez certainement le savoir?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Un matin, à mon grand étonnement, je fus convoqué avec le général Beck chez le Führer; je crois qu'il était onze heures. Le chef de l'Armée n'était pas à Berlin. Hitler nous déclara qu'il s'était décidé à résoudre la question autrichienne, en raison des déclarations de la veille de Schuschnigg. Il nous demanda de lui faire des propositions pour une invasion de l'Autriche, pour le cas où cela serait nécessaire. Le chef de l'État-Major général lui exposa que les corps qui entraient dans ce but en ligne de compte, les VII^e et XIII^e corps bavarois, et une division blindée, devraient être mobilisés, mais qu'une telle mobilisation, et surtout une telle mesure, n'étaient nullement préparées, parce que la direction politique ne nous avait jamais chargés d'une semblable mission, ni même fait la moindre allusion. Tout devrait donc être improvisé. Tout d'abord, le Führer ne sembla pas vouloir mobiliser. Mais il reconnut que si l'on voulait vraiment s'exécuter, il fallait pouvoir compter sur la mobilité des troupes, et il ajouta que, s'il maintenait sa décision, il devrait y donner suite le samedi suivant, c'est-à-dire un jour avant les élections. Il s'ensuivit que l'ordre de mobiliser ces corps devait être donné le jour même si la mobilisation et la concentration des forces à la frontière devaient avoir lieu à temps. La conférence avait commencé vers onze heures pour se terminer à une heure, et l'après-midi à 6 heures, il fallait que les ordres partent. Ils sont partis avec vingt minutes de retard. J'ai dû les rédiger moi-même. Je n'avais donc eu que quatre ou cinq heures à ma disposition. On n'y avait nullement songé auparavant. Le plan dit cas « Otto » n'avait rien à voir avec toute cette affaire.

Dr LATERNSEK. — Vous n'avez donc eu, en tant que responsable de l'élaboration de cet ordre que quelques heures depuis le moment où vous n'étiez au courant de rien jusqu'à celui où l'ordre fut prêt à être diffusé?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Oui, de quatre à cinq heures.

Dr LATERNSEK. — Est-ce qu'en votre qualité d'Oberquartiermeister I, vous avez eu connaissance de la conférence chez Hitler du 5 novembre 1937?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Non, je n'en ai rien su.

Dr LATERNSEK. — Vous avez participé à la conférence du 10 août 1938 ?

LE PRÉSIDENT. — Docteur Laternser, le Tribunal voudrait savoir à quoi servit le plan « Otto ». Dans quel but fut-il élaboré ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Dans l'Armée, nous n'avons pas élaboré de plan « Otto. Je sais seulement que c'était un aide-mémoire en vue de je ne sais quelles mesures de l'OKW dans le cas d'une tentative de restauration des Habsbourg en Autriche, en liaison avec l'Italie. Cette possibilité était toujours latente et je compléterai ma déposition en disant qu'à l'époque où Hitler nous a donné des ordres concernant l'Autriche, son principal souci n'était pas une intervention des puissances occidentales, mais l'attitude de l'Italie, parce que, semblait-il, l'Italie était toujours de connivence avec l'Autriche, et aussi avec les Habsbourg.

LE PRÉSIDENT. — Ainsi, vous dites au Tribunal que vous ne savez pas si le plan « Otto » était, pour l'Armée allemande ou pour une partie de celle-ci, un plan pour entrer en Autriche ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Non. Le plan « Otto » ne m'a été rappelé que par le procès-verbal de l'interrogatoire de Jodl. En tout cas, nous n'avions pas, à l'OKH, de plan pour attaquer l'Autriche, car c'est moi qui ai dû rédiger les ordres en quelques heures, après notre conférence avec Hitler.

LE PRÉSIDENT. — Mais si le plan « Otto » n'était pas un plan en vue de l'entrée en Autriche, dans quel but a-t-il été fait ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Je ne puis vraiment pas le dire, car je sais seulement qu'il s'agissait de quelque plan de l'OKW en rapport avec une tentative de restauration des Habsbourg en Autriche. Autant que je me souviens, nous n'avons jamais pris nous-mêmes telles mesures. Je ne sais pas non plus si, moi-même, à cette époque, j'ai eu connaissance de ce nom d'emprunt. C'est possible, mais je ne le sais pas.

LE PRÉSIDENT. — Continuez.

Dr LATERNSEK. — Monsieur le Feldmarschall, vous avez participé à la conférence du 10 août 1938. Quels étaient le but et l'ordre du jour de cette conférence ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Cette conférence était tout à fait exceptionnelle. Le Führer avait convoqué au Berghof tous les chefs d'États-Majors des armées qui, en cas d'une entrée en Tchécoslovaquie, devaient être concentrées le long de la frontière. Mais il n'a pas convoqué, comme cela eût été naturel, les commandants en chef, mais seulement ce que j'appellerais la plus jeune génération des chefs. Il savait bien, à cette époque, par un mémorandum du

général Beck présenté par le général von Brauchitsch, que les commandants en chef et les généraux en chef réprouvaient toute politique pouvant amener une guerre, et il nous avait appelés pour nous convaincre de la nécessité et de la justesse de sa décision. Ce fut le seul et dernier cas où, lors d'une telle réunion, il ait permis de poser des questions au cours d'un entretien et d'en discuter ensuite.

Il s'était fait des illusions, car du cercle des chefs d'États-Majors lui furent opposés des appréhensions relatives à la possibilité d'une intervention des puissances occidentales, et surtout aux dangers d'une guerre éventuelle. Et cela se termina par une altercation très violente entre le Führer et le général von Wietersheim au sujet de ces questions. Depuis lors, il n'a plus toléré une seule fois ni discussion ni aucune question à de telles conférences.

Dr LATERNSENER. — Est-ce que les entreprises concernant l'Autriche et le pays des Sudètes étaient considérées comme préliminaires d'une guerre ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Non, certainement pas, car nos troupes n'étaient pas pleinement mobilisées. Cette mobilisation des corps lors de l'entrée en Autriche avait prouvé que rien n'était assez avancé pour que l'on pût raisonnablement exécuter une mobilisation, et que si la guerre avait éclaté, nous n'aurions pu défendre efficacement ni notre frontière de l'Ouest, ni la frontière polonaise. Et, sans aucun doute, si la Tchécoslovaquie s'était défendue, nous serions restés accrochés à ses fortifications, car, pratiquement, nous n'avions pas les moyens de les forcer. Il ne pouvait donc pas être question d'une épreuve militaire, c'était plutôt une épreuve pour les nerfs.

Dr LATERNSENER. — Lorsque vous fûtes informé des préparatifs militaires contre la Pologne, avez-vous eu l'impression qu'une guerre d'agression était envisagée ?

TÉMOIN VON MANSTEIN. — Lors de la mobilisation, j'étais prévu pour la campagne de Pologne. Lorsqu'on m'a donné les plans de concentration, j'ai compris qu'il s'agissait d'un plan d'attaque. Cependant, plusieurs faits essentiels semblaient contredire des intentions agressives. D'abord, au printemps de 1939, et sur l'ordre de Hitler, on commença subitement à fortifier extrêmement toute la frontière orientale. On y a employé non seulement des milliers d'ouvriers, mais aussi des divisions entières aux retranchements, et les matériaux des fortifications tchèques ont été amenés là-bas. Une large bande de terres très fertiles, en Silésie, fit place à ces fortifications. Cela permettait de conclure à toute autre chose qu'à des intentions agressives. D'autre part, l'instruction se poursuivait tout à fait selon la routine du temps de paix. Je commandais alors une division et je suis resté avec mes hommes, jusqu'à la mi-août, dans un camp de la Lusace, c'est-à-dire bien loin du territoire où

ma division eût dû être concentrée; nous connaissions en outre le discours prononcé à la Chambre des Communes par Chamberlain, par lequel il assurait à la Pologne l'assistance de la Grande-Bretagne, et Hitler, aussi longtemps que j'étais à l'OKH, ayant déclaré à qui voulait l'entendre que jamais il ne permettrait une guerre sur deux fronts, on ne pouvait admettre que, vu cette promesse, il se laisserait aller à pratiquer une politique aventureuse.

D'un autre côté, une nouvelle absolument sûre, qui se confirma ensuite dans la pratique, nous était parvenue, à savoir que les Polonais voulaient concentrer des troupes dans la province de Posen afin de marcher sur Berlin. Une telle intention nous semblait incompréhensible en raison de la situation générale. Mais c'est un fait que les Polonais ont positivement réalisé cette concentration. On pouvait donc compter sur l'éventualité d'une guerre, mais aussi avec la possibilité que les Polonais, dans l'espoir des secours anglais et si les négociations étaient parvenues à un point critique, commettraient l'imprudence d'attaquer, ce qui, évidemment, aurait déclenché la guerre. Mais d'après tous ces indices, on ne pouvait pas supposer que Hitler désirait déclencher une guerre d'agression contre la Pologne. De la conférence à l'Obersalzberg, le 22 août, je n'ai pas remporté l'impression qu'on en viendrait absolument à une guerre, et cette opinion s'est confirmée en moi et chez le Commandant en chef, le maréchal von Rundstedt, jusque dans la nuit du 31 août au 1^{er} septembre, alors que, le 25 déjà, un ordre de départ avait été rapporté.

LE PRÉSIDENT. — L'audience est levée.

(L'audience sera reprise le 10 août 1946 à 10 heures.)